

GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	5.1	2 296,9	2 356,1
Autres produits de l'activité		22,0	21,8
Achats consommés	5.2	(786,0)	(768,2)
Charges de personnel	5.3	(416,6)	(424,2)
Charges externes	5.4	(415,3)	(419,4)
Impôts et taxes	5.5	(90,3)	(98,0)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(408,8)	(411,1)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des droits d'utilisation des actifs loués		(12,2)	(12,5)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(6,6)	(0,6)
Autres produits d'exploitation	5.6	241,6	193,6
Autres charges d'exploitation	5.6	(182,9)	(148,6)
Résultat opérationnel courant		241,8	288,9
Autres produits opérationnels	5.7	-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(8,5)	(18,0)
Résultat opérationnel		233,3	270,9
Produits financiers		15,8	24,4
Charges financières		(8,4)	(8,6)
Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)	5.8	7,4	15,8
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(2,8)	(3,1)
Autres produits financiers	5.9	4,9	5,2
Autres charges financières	5.9	(6,9)	(9,9)
Impôt	5.11	(64,1)	(67,3)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	7.4.4	(6,7)	(1,1)
Résultat net des activités poursuivies		165,1	210,5
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net		165,1	210,5
Résultat net part du Groupe		152,8	205,5
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		12,3	5,0
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)		0,72	0,97
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies dilué par action (en euros)		0,72	0,97

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice	Exercice
	2025	2024
Résultat net	165,1	210,5
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	0,8	0,6
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres	-	-
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	(0,3)	(0,3)
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées	-	-
Eléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des actifs de couverture	(1,0)	1,2
Ecarts de conversion	(14,5)	5,5
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	0,2	(0,3)
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(14,8)	6,7
Produits et charges nets comptabilisés	150,3	217,2
<i>Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe</i>	<i>144,3</i>	<i>209,3</i>
<i>Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>6,0</i>	<i>7,9</i>

⁽¹⁾ Correspond à la variation des hypothèses actuarielles, dont la hausse du taux d'actualisation qui est passé de 3,38% au 31 décembre 2024 à 3,85% au 31 décembre 2025 (cf. note 7.4.6.2.).

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice	Exercice
		2025	2024
Résultat net des activités poursuivies		165,1	210,5
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	6.2.1	411,3	408,3
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		12,2	14,0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(121,0)	(87,5)
Plus et moins-values de cessions d'actifs		(15,8)	(25,7)
Quote-part du résultat des coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		6,7	1,1
Dividendes des sociétés non consolidées		(0,2)	(0,1)
Impôts décaissés		(75,4)	(70,1)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	5.11	64,1	67,3
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		447,0	517,8
Reclassement du coût de l'endettement financier net/Produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêts sur obligations locatives		(4,6)	(12,7)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes ⁽¹⁾	6.2.3	14,3	(30,1)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		456,7	475,0
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(358,4)	(313,5)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		8,5	33,6
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		2,3	(7,8)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(30,0)	(0,2)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		0,1	0,2
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés		-	-
Prix acquisition des titres consolidés net de trésorerie acquise		-	(86,6)
Prix cession des titres consolidés net de trésorerie cédée		45,7	2,7
Dettes nettes sur activités consolidées		(2,4)	5,6
Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolidées		15,6	(6,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(318,6)	(372,3)
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(7,0)	(35,8)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(126,6)	(116,1)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle		(8,1)	(2,3)
Emissions d'emprunts	7.6.1	8,4	130,3
Remboursements d'emprunts	7.6.1	(18,8)	(42,7)
Remboursement des obligations locatives	7.6.1	(11,8)	(9,3)
Coût de l'endettement financier net / Produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locative		4,4	12,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(159,5)	(63,2)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES		(3,7)	0,9
Incidence des variations de principes comptables		-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(25,1)	40,4
Trésorerie nette à l'ouverture		707,2	666,8
Flux nets		(25,1)	40,4
Activités détenues en vue de la vente		-	-
Trésorerie nette à la clôture		682,1	707,2

⁽¹⁾ Actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes, et hors instruments financiers sur couverture de dettes classés en financement

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2025.12	2024.12
Goodwill	7.4.1	768,4	788,0
Immobilisations incorporelles	7.1	361,6	361,9
Immobilisations corporelles	7.4.2	203,6	211,1
Droits d'utilisation des actifs loués	7.4.3	50,2	63,6
Coentreprises et entités associées	7.4.4	25,8	6,6
Autres actifs financiers non courants	7.4.5	43,8	39,4
Impôts différés actifs		-	-
ACTIF NON COURANT		1 453,4	1 470,6
Stocks	7.2	420,4	414,5
Avances et acomptes versées sur commandes	7.3.1	130,0	133,6
Clients et comptes rattachés	7.3.1	645,2	714,7
Actifs sur contrats clients		-	-
Actifs d'impôt courants		16,1	4,1
Autres créances courantes	7.3.1	397,1	434,0
Instruments financiers - Couverture des dettes financières		1,0	3,7
Autres actifs financiers courants		0,8	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6.1	682,3	708,2
ACTIF COURANT		2 292,9	2 413,5
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL ACTIF		3 746,3	3 884,1
 Endettement financier net (-)/Excédent financier net (+)	 7.6.1	 514,6	 506,1

BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2025.12	2024.12
Capital social	7.5.1	42,3	42,2
Primes et réserves		1 874,7	1 793,0
Réserve de conversion		(3,7)	3,8
Actions propres détenues		(7,8)	-
Résultat net part du Groupe		152,8	205,5
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		2 058,3	2 044,5
Participations ne donnant pas le contrôle		55,4	55,4
CAPITAUX PROPRES		2 113,6	2 099,9
Dettes financières non courantes	7.6.1	28,0	43,0
Obligations locatives non courantes	7.6.3	44,5	54,5
Provisions non courantes	7.4.6	24,7	26,4
Impôts différés passifs	5.11	29,5	37,8
PASSIF NON COURANT		126,7	161,7
Dettes financières courantes	7.6.1	138,5	158,8
Obligations locatives courantes	7.6.3	10,2	13,7
Fournisseurs et comptes rattachés	7.3.2	646,8	718,4
Passifs sur contrats clients	7.3.2	23,9	23,6
Provisions courantes	7.3.3	12,0	8,5
Autres passifs courants	7.3.2	671,7	694,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	6.1	0,2	1,0
Passifs d'impôt courants		-	-
Instruments financiers - Couverture des dettes financières		2,0	3,0
Autres passifs financiers courants		0,6	1,0
PASSIF COURANT		1 505,9	1 622,5
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 746,3	3 884,1

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital - Prime d'émission	Réserves liées au capital et report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	TOTAL GROUPE	Participatio ns ne donnant pas le contrôle	TOTAL
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023	62,4	1 151,4	795,7	-	(56,2)	1 953,3	(0,8)	1 952,5
Mouvements exercice 2024								
Résultat net	-	-	205,5	-	-	205,5	5,0	210,5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	3,8	3,8	2,9	6,7
Résultat net et produits et charges comptabilisés	-	-	205,5	-	3,8	209,3	7,9	217,2
Opérations nettes sur capital et réserves	0,9	62,9	(62,9)	-	-	0,9	-	0,9
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	(1,3)	-	-	(1,3)	-	(1,3)
Distribution	-	-	(116,1)	-	-	(116,1)	(2,2)	(118,3)
Paie ment fondé sur des actions	-	-	1,1	-	-	1,1	-	1,1
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(2,7)	-	-	(2,7)	50,5	47,8
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2024	63,3	1 214,3	819,3	-	(52,4)	2 044,5	55,4	2 099,9
Mouvements exercice 2025								
Résultat net	-	-	152,8	-	-	152,8	12,3	165,1
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(8,5)	(8,5)	(6,3)	(14,8)
Résultat net et produits et charges comptabilisés	-	-	152,8	-	(8,5)	144,3	6,0	150,3
Opérations nettes sur capital et réserves	1,8	114,9	(114,9)	-	-	1,8	-	1,8
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	(7,8)	-	(7,8)	-	(7,8)
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	0,6	-	-	0,6	-	0,6
Distribution	-	-	(126,6)	-	-	(126,6)	(10,2)	(136,8)
Paie ment fondé sur des actions	-	-	2,0	-	-	2,0	-	2,0
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(0,5)	-	-	(0,5)	4,2	3,7
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2025	65,1	1 329,2	732,7	(7,8)	(60,9)	2 058,3	55,4	2 113,6

Se reporter à la note 7.5. « Capitaux propres » pour le détail des variations.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Instruments financiers - Couverture des dettes financières.....	6
NOTE 1 Faits marquants de l'exercice 2025.....	10
NOTE 2 Principes et méthodes comptables.....	11
2.1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers	11
2.2. Évolutions du référentiel de normes, des règles et des méthodes comptables	11
2.3. Jugements et recours à des estimations	12
2.4. Enjeux climatiques	12
NOTE 3 Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession	14
3.1. Variations significatives du périmètre en 2025	15
3.2. Variations significatives du périmètre en 2024	16
NOTE 4 Information sectorielle.....	17
4.1. Information par secteur d'activité.....	17
4.2. Information par secteur géographique.....	18
NOTE 5 Notes sur le compte de résultat.....	19
5.1. Produits de l'activité	19
5.2. Achats consommés et variation de stocks.....	20
5.3. Charges de personnel.....	21
5.4. Charges externes.....	21
5.5. Impôts et taxes.....	22
5.6. Autres produits et charges d'exploitation.....	22
5.7. Autres produits et charges opérationnels	22
5.8. Coût de l'endettement financier net (-) /produit de l'excédent financier net (+).....	23
5.9. Autres produits et charges financiers	23
5.10. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	24
5.11. Impôt	24
NOTE 6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés.....	27
6.1. Définition de l'endettement financier net/excédent financier net	27
6.2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité.....	27
6.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	28
NOTE 7 Notes sur le Bilan	29

7.1. Immobilisations incorporelles : Droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles	29
7.2. Stocks : Droits de diffusion et autres stocks	31
7.3. Actifs et passifs courants	33
7.4. Actifs et passifs non courants	35
7.5. Capitaux propres.....	47
7.6. Endettement financier net et passifs financiers	52
NOTE 8 Gestion des risques	56
8.1. Politique de gestion du capital.....	56
8.2. Politique de gestion des risques financiers	56
NOTE 9 Autres notes annexes	67
9.1. Engagements hors bilan	67
9.2. Informations sur les parties liées	68
9.3. Honoraires des commissaires aux comptes	69
9.4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	70
9.5. Périmètre de consolidation détaillé.....	71
9.6. Évènements postérieurs à la clôture	76

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 Faits marquants de l'exercice 2025

1.1. Cession de l'activité My Little Paris (pôle Media) à IEVA Group

En date du 1^{er} août 2025, le Groupe TF1 a cédé les entités de My Little Paris en échange d'une prise de participation à hauteur de 25,7% dans IEVA Group. Cette opération a conduit à la déconsolidation des entités My Little Paris sur le troisième trimestre 2025 et à la comptabilisation de sa prise de participation dans IEVA Group au sein des Autres actifs financiers non-courants.

1.2. Cession d'une quote-part de l'activité Play 2 (pôle Media) au groupe Believe

Lors de l'entrée de Believe au capital de Play 2 en 2021, des promesses d'achat et de vente avaient été mises en place pour permettre à Believe de détenir à terme 100% de la société. En date du 1^{er} août 2025, le Groupe TF1 a cédé le contrôle exclusif de Play 2 via la cession de 14,6% de son capital au groupe Believe. Cette opération a conduit à la déconsolidation de l'entité Play 2 sur le troisième trimestre 2025 et à la mise en équivalence de la participation résiduelle (27,4%) dans la société au sein de ses comptes consolidés.

1.3. Cession de 51% de Kaptain

Le 12 décembre 2025, le Groupe TF1 a cédé le contrôle exclusif de Kaptain (librairie musicale) via la cession de 51% de son capital. Cette opération a conduit à la déconsolidation de l'entité sur le quatrième trimestre 2025 et à la mise en équivalence de la participation résiduelle (49%) dans la société au sein de ses comptes consolidés.

1.4. Contribution exceptionnelle d'impôt

Le 14 février 2025, la loi de finances pour 2025 a été adoptée en France. Son impact sur l'année 2025 concerne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France, pour laquelle une charge de 15 millions d'euros a été comptabilisée en impôts (cf. note 5.11 de l'annexe).

NOTE 2 Principes et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré au début de chacune des notes correspondantes.

2.1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du Groupe TF1 au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002). Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2024.

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées.

Ils sont présentés en millions d'euros.

2.2. Évolutions du référentiel de normes, des règles et des méthodes comptables

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2025, le Groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi que les nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2025.

2.2.1. Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2025

✓ Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité

Le 12 novembre 2024, la Commission européenne a adopté les amendements à la norme IAS 21 relatifs à l'absence de convertibilité d'une monnaie. Ils précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité. Le Groupe n'a pas identifié de devises susceptibles d'être concernées par une absence de convertibilité au 31 décembre 2025.

2.2.2. Principales normes, amendements et interprétations essentiels d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe

✓ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Corporate Power Purchase Agreements

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Corporate Power Purchase Agreement – CPPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :

- clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) aux contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie) ;
- permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
- et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.

Ces amendements ont été adoptés le 1^{er} juillet 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1^{er} janvier 2026. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de ces amendements sur les comptes consolidés.

✓ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et

l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours).

Ces amendements ont été adoptés le 28 mai 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1^{er} janvier 2026. Sur la base des travaux menés à date, le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif, notamment sur la date de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers. Le chiffrage devrait être finalisé au cours du premier trimestre.

2.2.3. Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne :

✓ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :

- l'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
- l'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
- la revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient les plus utiles aux investisseurs.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, sera applicable au 1^{er} janvier 2027 avec une application rétrospective. Elle pourra faire l'objet d'une application anticipée dès 2026. Son impact sur la présentation des états financiers et de l'annexe aux comptes est en cours d'analyse par le Groupe, qui n'a pas prévu d'anticiper son application.

2.3. Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du Groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour évaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : goodwill (cf. note 7.4.1), marques à durée de vie indéfinie (cf. note 7.1.2), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7.1.1 et 7.2.), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 5.1), impôts différés en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices (cf. note 5.11), des provisions (litiges et contentieux, etc.) (cf. notes 7.3.3 et 7.4.6), des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux (cf. note 7.6.3)), indemnités fin de carrière (cf. note 7.4.6.2).

Le Groupe a par ailleurs analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation des actifs loués.

2.4. Enjeux climatiques

Le Groupe TF1 a pour conviction que l'anticipation des transformations liées au dérèglement climatique constitue un enjeu clé. Cet enjeu est adressé par la stratégie Climat du Groupe, initiée en 2020 et définie par la direction générale. Elle s'appuie sur trois piliers :

- la sensibilisation de ses publics à la transition environnementale à travers ses contenus,

- la promotion d'une publicité plus responsable,
- la réduction de son impact environnemental.

Depuis 2023, le Groupe est doté d'objectifs de réduction de ses émissions gaz à effet de serre validés par l'organisme Science Based Targets Initiative (SBTi). Cette certification atteste que les engagements sont en adéquation avec les données scientifiques actuelles sur le climat et sont conformes à l'Accord de Paris, dont l'objectif est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5°C.

Ainsi, le Groupe TF1 s'est engagé à réduire de 42% les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2, soit les émissions directes (consommations de carburants) et indirectes liées aux consommations énergétiques, d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Il s'est également engagé à réduire de 25 % les émissions absolues de GES du scope 3a, soit les émissions indirectes ayant lieu en amont des activités du Groupe, dans le même délai.

Le plan de décarbonation du Groupe s'articule autour de trois chantiers prioritaires : l'éco-production, le numérique responsable et la décarbonation des achats.

En 2025, les efforts du Groupe en matière d'éco-production ont été reconnus au travers de l'obtention de 24 labels Ecoprod (Engagement et Performance), certifiés par l'Afnor.

Concernant le numérique responsable, le Groupe porte une attention particulière au suivi du volume de stockage, à la rationalisation des applications et des équipements informatiques, à la prolongation de leur durée de vie et à l'extinction des infrastructures hors production en heures non ouvrées.

La feuille de route RSE des Achats de TF1 a également été mise à jour pour accélérer la démarche de décarbonation. A partir de 2025, la signature d'une clause carbone est systématiquement soumise aux fournisseurs lors de la signature d'un contrat. Cette clause les engage à comptabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre et peut être complétée d'un suivi de la démarche de réduction de l'empreinte carbone tout au long de la relation contractuelle.

L'impact de la prise en compte de ces enjeux dans les comptes consolidés du Groupe en 2025 n'est pas significatif.

En revanche, le Groupe TF1 a pris en compte ces enjeux environnementaux dans l'établissement de son plan stratégique 2025, tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration, en identifiant les investissements prévus pour l'atteinte de ses objectifs Climat et de sa trajectoire carbone des prochaines années.

Afin que la performance environnementale puisse être pilotée d'une façon concomitante à la performance financière, la stratégie Climat est intégrée progressivement dans le cycle de management.

Ainsi, des dépenses et investissements dédiés ont été alloués à la transition bas carbone du Groupe TF1 sur la période 2025-2028. Ces dépenses s'élèvent à environ 5 millions d'euros par an sur les années à venir, et visent à financer les actions d'éco-production ainsi que les travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Les dépenses ont été considérées comme matérielles au-delà d'un seuil de 0,1 million d'euros.

Par ailleurs, les enjeux climatiques à long terme sont appréhendés dans les tests de dépréciation des goodwill qui sont présentés en note 7.4.1 Goodwill des annexes aux états financiers.

Le Conseil d'Administration et le comité de sélection et de rémunération veillent à ce que la rémunération variable du directeur général soit cohérente avec les objectifs de performance de la société, afin qu'elle soit alignée sur l'intérêt social et la stratégie à moyen/long terme de la société. Le strict respect de nos engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone du Groupe est ainsi intégré dans la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. En effet, les rémunérations variables et à long terme intègrent des critères liés à la performance RSE du Groupe (climat et environnement, mixité et santé-sécurité). Depuis 2023, la pondération des critères RSE pour le calcul des rémunérations variables est de 10% de la rémunération variable annuelle.

Ainsi, depuis 2024, le président directeur général du Groupe a pour objectif l'atteinte d'objectifs de décarbonation compatibles avec la cible validée par le SBTi. Les membres du COMEX, du CODG, du COMGT, et l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'une part variable ont également un critère RSE représentant 10% de leur part variable. De plus, le bonus intéressement RSE incite l'ensemble des collaborateurs à s'impliquer dans la démarche environnementale du Groupe à travers l'atteinte des objectifs de réduction des déchets et de maintien de la température dans les locaux.

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs repris ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et des ajustements éventuels du prix d'acquisition, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3 (ex : impôt différé).

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis comme des passifs et passifs éventuels repris. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du goodwill « complet »), ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du goodwill « partiel »), l'écart venant ajuster le goodwill des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une réévaluation à la juste valeur en contrepartie du résultat (pour les titres comptabilisés selon la mise en équivalence et les actifs financiers à la juste-valeur par résultat) ou des autres éléments du résultat global (pour les actifs financiers à la juste-valeur par OCI). Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts d'acquisition directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel, et le cas échéant dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible. Se référer à la note 7.4.1

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 13, cf. note 7.4.5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les comptes consolidés du Groupe TF1 établis au 31 décembre 2025 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9.5

3.1. Variations significatives du périmètre en 2025

Le Groupe TF1 a cédé le 28 mars 2025 la société Magnetism, une agence de communication spécialisée dans la publicité et la stratégie digitale (community management, brand publishing sur internet).

Cette opération a conduit à la déconsolidation de la société sur le premier trimestre 2025, sans impact significatif sur la période.

En date du 1^{er} août 2025, le Groupe TF1 a cédé les entités de My Little Paris en échange d'une prise de participation à hauteur de 25,7% dans IEVA Group. Cette opération a conduit à la déconsolidation des entités My Little Paris sur le troisième trimestre 2025 et à la comptabilisation de sa prise de participation dans IEVA Group en titres de participation, évalués à la juste-valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et présentés au sein des autres actifs financiers non-courants. Sa valorisation sera revue trimestriellement sur la base de cash-flows projetés actualisés.

En date du 1^{er} août 2025, le Groupe TF1 a cédé le contrôle exclusif de Play 2 via la cession de 14,6% de son capital au groupe Believe. Cette opération a conduit à la déconsolidation de l'entité Play 2 sur le troisième trimestre 2025 et à la mise en équivalence de la participation résiduelle (27,4%) dans la société au sein de ses comptes consolidés. Le Groupe a opté pour la réévaluation de la quote-part des titres Play 2 précédemment détenus selon IFRS 10, et a à ce titre reconnu l'intégralité de la plus-value de cession. Sa valorisation sera revue annuellement sur la base de cash-flows projetés actualisés. Le Groupe assure un suivi de la valeur de ses participations et apprécie régulièrement l'existence éventuelle d'indices de perte de valeur.

En date du 12 décembre 2025, le Groupe TF1 a cédé le contrôle exclusif de l'entité Kaptain via la cession de 51% de son capital. L'entité Kaptain, librairie musicale destinée à être reprise sur de multiples types contenus audiovisuels en France et à l'étranger, inclut un catalogue, une marque et des processus substantiels via des contrats de prestations de service. A ce titre, elle a été considérée comme une activité selon IFRS 3. Cette opération a conduit à la déconsolidation de l'entité sur le quatrième trimestre 2025 et à la mise en équivalence de la participation résiduelle (49%) dans la société au sein de ses comptes consolidés. Le Groupe a opté pour la réévaluation de la quote-part des titres Kaptain précédemment détenus selon IFRS 10, et a à ce titre reconnu l'intégralité de la plus-value de cession. Sa valorisation sera revue annuellement sur la base de cash-flows projetés actualisés. Le Groupe assure un suivi régulier de ses participations et apprécie régulièrement l'existence éventuelle d'indices de perte de valeur.

L'impact de ces quatre opérations a conduit à la reconnaissance d'une plus-value en autres produits et charges d'exploitation de l'ordre de 35 millions d'euros (dont 16,8 millions d'euros sur le quatrième trimestre).

3.2. Variations significatives du périmètre en 2024

Le 31 juillet 2024, le Groupe Studio TF1 a finalisé l'acquisition d'une participation de 63% du capital du groupe Johnson Production Group, un des acteurs majeurs de la production et de la distribution de téléfilms dans le monde, basé aux Etats-Unis. Le groupe Johnson Production Group est intégré globalement dans les comptes consolidés du Groupe TF1 à compter du 31 juillet 2024.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studio TF1 » de l'information sectorielle.

UGT Studio TF1	Johnson Production Group	
	2025.12	2024.12
Prix d'acquisition : (I)	82,8	82,8
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(24,4)	(24,4)
Actif non courant	(30,4)	(30,4)
Actif courant	(17,6)	(17,6)
Passif non courant	-	-
Passif courant	23,6	23,6
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(38,9)	(35,5)
Écarts d'évaluation incorporels	(44,7)	(44,7)
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	5,8	9,2
Part non acquise (IV)	22,2	22,2
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	41,6	45,1
Écarts de conversion	(3,2)	1,9
Goodwill au 31/12/2025	38,4	47,0

NOTE 4 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décideur opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actifs correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Media

Le secteur Media regroupe l'ensemble des chaînes TV, les activités de création de contenus, la plateforme de streaming gratuite TF1+ ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes. Les revenus de ces activités sont issus principalement de la vente d'espaces publicitaires, au travers de contrats de régie de gré à gré et de plateformes d'enchères programmatiques mais également de la mise à disposition des contenus et des services des chaînes du Groupe auprès des opérateurs câbles, satellite, ADSL et Fibre, et via les opérations d'interactivité. Ce secteur inclut également les activités de divertissement (musique, spectacles, licences, accompagnement d'artistes) qui contribuent à la valorisation des contenus audiovisuels du Groupe.

Studio TF1

Ce secteur regroupe les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à distribuer des droits audiovisuels (cinématographiques, fictions, téléfilms, animation, reportages, flux...), pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe.

Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tout autre droit d'exploitation en France et à l'international.

4.1. Information par secteur d'activité

(en millions d'euros)	MEDIA		STUDIO TF1		TOTAL GROUPE TF1		
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	VAR M€
Chiffre d'affaires des secteurs	1 928,9	2 020,0	438,7	407,6	2 367,7	2 427,6	(60,0)
Eliminations opérations intersecteurs	(8,3)	(8,6)	(62,5)	(63,0)	(70,8)	(71,5)	0,7
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 920,6	2 011,4	376,3	344,7	2 296,9	2 356,1	(59,2)
Dont Chiffre d'affaires Publicitaire	1 573,7	1 643,8	-	-	1 573,7	1 643,8	(70,1)
Dont Chiffre d'affaires Autres	346,9	367,6	376,3	344,7	723,2	712,3	10,9
Achats consommés	(776,7)	(759,2)	(9,4)	(9,0)	(786,0)	(768,2)	(17,8)
Charges de personnel	(330,0)	(339,0)	(86,7)	(85,1)	(416,6)	(424,2)	7,5
Charges externes	(315,1)	(327,8)	(100,2)	(91,5)	(415,3)	(419,4)	4,1
Dotations nettes aux amort. et dép. hors amort. et dép. des actifs incorp. reconnus lors des acquisitions (PPA)	(151,4)	(161,0)	(247,4)	(242,5)	(398,8)	(403,5)	4,7
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(3,4)	0,1	(3,2)	(0,7)	(6,6)	(0,6)	(6,1)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	(132,6)	(166,0)	110,9	122,3	(21,7)	(43,7)	21,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT DES ACTIVITES ("ROCA")	211,5	258,6	40,3	38,1	251,8	296,6	(44,8)
Taux de marge des activités	11,0%	12,9%	10,7%	11,0%	11,0%	12,6%	(1,6%)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur allocations du prix d'acquisition	-	-	(10,0)	(7,6)	(10,0)	(7,6)	(2,4)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	211,5	258,6	30,3	30,5	241,8	288,9	(47,2)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(1,2)	(1,3)	(1,6)	(1,8)	(2,8)	(3,1)	0,3
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(1,0)	0,1	(5,8)	(1,2)	(6,8)	(1,1)	(5,6)

(en millions d'euros)	MEDIA		STUDIO TF1		TOTAL GROUPE TF1		
	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	Var M€
Actifs sectoriels	898,7	908,5	485,2	516,1	1 383,8	1 424,6	(40,7)
Passifs sectoriels	29,2	25,2	7,5	9,7	36,7	35,0	1,7
Investissements bruts d'exploitation	187,2	155,8	213,8	190,6	401,0	346,4	54,6

Le Groupe TF1 présente depuis 2022 un nouvel indicateur le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA), qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

4.2. Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2025		Chiffre d'affaires 2024	
	Total	%	Total	%
France métropolitaine	1 936,8	84,3	2023,1	85,9
Europe continentale	253,1	11,0	263,7	11,2
Autres pays	107,0	4,7	69,3	2,9
TOTAL	2 296,9	100,0	2 356,1	100,0

Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont peu significatifs. Ces répartitions n'ont pas évolué significativement entre 2024 et 2025.

5.1. Produits de l'activité

Méthode comptable :

Les produits de l'activité du Groupe TF1 sont reconnus lorsque l'obligation de performance du service rendu est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. Le contrôle se définit comme la capacité actuelle et présente de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

Pôle Media

- **Recettes publicitaires :** Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
 - **Supports télévisuels et radio :** Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés. L'application de la tarification publicitaire intègre une estimation de l'atteinte des objectifs définis dans le cadre des campagnes en cours de réalisation (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent sur le plan comptable par des remises (avoirs) ou produits constatés d'avance (spots publicitaires gracieux).
 - **Chaînes du Groupe :** Les ventes d'espaces publicitaires sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience par campagne (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur.
Lorsque le Groupe recourt à des régies tierces pour commercialiser ses espaces publicitaires, dont il conserve le contrôle comme en Suisse et en Belgique, il considère agir comme principal et comptabilise en chiffre d'affaires du Groupe les ventes brutes des commissions facturées par les partenaires.
 - **Supports externes :** Concernant les ventes d'espaces publicitaires sur des supports n'appartenant pas au Groupe, ce dernier agit comme agent commercial des espaces publicitaires mis à sa disposition et, à ce titre, ne retient en chiffre d'affaires que sa commission de régie.
 - **Supports digitaux :** Les contenus des sites du Groupe et de la plateforme de streaming gratuite du Groupe génèrent une audience, qui est monétisée auprès des annonceurs. Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les pages et bannières publicitaires prévues au contrat ont été vues. Lorsque le Groupe fait appel à une régie publicitaire tierce ou à une plateforme programmatique de mise aux enchères tierces, cette dernière prélevant une commission avant d'en reverser le solde au Groupe, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en net des commissions facturées par les partenaires. Par ailleurs, le Groupe a contractualisé avec plusieurs éditeurs pour agrégation de leurs contenus à son offre TF1+. Il présente pour les contrats concernés son chiffre d'affaires brut des commissions versées.
- **Autres recettes :**
 - **Revenus de distribution des chaînes thématiques :** la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
 - **Revenus de distribution des chaînes en clair :** Le Groupe TF1 commercialise auprès des opérateurs TV et télécom une offre « TF1 Premium » qui inclut la mise à disposition du signal des chaînes en clair ainsi que différents services et contenus complémentaires (catch-up enrichie, start-over, chaîne bonus...) qui est facturée aux opérateurs. Dans ce cadre, les opérateurs facturent des frais de transport de ces contenus et services. Le Groupe tient un rôle d'agent sur cette prestation de distribution et enregistre ses revenus nets des frais de transport.
 - **Interactivité :** Les autres revenus sont également composés du chiffre d'affaires « interactivité ». Dans le cadre de l'activité "interactivité" du Groupe, le téléspectateur a la possibilité de jouer ou de voter lors des émissions diffusées sur l'Antenne de TF1. Le chiffre d'affaires perçu est comptabilisé au réel en brut en fonction des appels reçus et les commissions facturées par les opérateurs téléphoniques sont enregistrées en charges, le Groupe ayant la maîtrise de la programmation des créneaux "interactivité ».

Pôle Studio TF1

- **Production et vente de droits audiovisuels** : Les ventes de droits audiovisuels acquis ou produits sont constatées à la date d'ouverture des droits.
Dans le cas où le Groupe commercialise des programmes dans le cadre de mandats qui lui sont confiés par des producteurs audiovisuels, le Groupe enregistre le produit de la vente brut des reversements aux ayants droits.
Les produits de la vente de catalogue de droits sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de transfert des droits.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'euros)	2025.12	%	2024.12	%	Var M€	Var %
Recettes publicitaires	1 573,7	68,5	1 643,8	69,7	(70,1)	(4,3)
<i>dont Recettes publicitaires TF1+</i>	197,6	-	145,5	-	52,1	35,8
Autres recettes	346,9	15,1	367,6	15,6	(20,7)	(5,6)
Media	1 920,6	83,6	2 011,4	85,3	(90,8)	(4,5)
Studio TF1 France	103,1	4,5	100,6	4,3	2,5	2,5
Studio TF1 Etranger	273,2	11,9	244,1	10,4	29,1	11,9
Studio TF1	376,3	16,4	344,7	14,7	31,6	9,2
Chiffre d'affaires total	2 296,9	100,0	2 356,1	100,0	(59,2)	(2,5)

La baisse des recettes du pôle Media s'explique principalement par un contexte publicitaire dégradé, ayant impacté principalement le chiffre d'affaires linéaire, ainsi que les effets des cessions mentionnés en note 1 – Faits marquants.

Le volume d'activité (carnet de commandes) des activités de production audiovisuelles du Groupe représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande (contrats / deal memos signés) pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros. Il s'élève à 78,0 millions d'euros à fin 2025 contre 119,5 millions d'euros à fin 2024.

Au titre des exercices 2025 et 2024, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

5.2. Achats consommés et variation de stocks

Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

en millions d'euros)	2025	2024
Consommation de production externe ⁽¹⁾	(575,5)	(551,1)
Achats, études et prestations de services ⁽²⁾	(181,2)	(186,3)
Achats de marchandises	(3,1)	(7,8)
Achats non stockés matériels & fournitures	(23,8)	(21,4)
Autres achats	(2,4)	(1,6)
Achats consommés	(786,0)	(768,2)

⁽¹⁾ La consommation de production externe correspond notamment aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

⁽²⁾ Les achats incluent notamment les achats de droits sportifs utilisés dans la période.

5.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	%	2024	%
Rémunérations du personnel	(287,3)	69,0	(291,6)	68,6
Charges sociales	(111,0)	26,6	(116,6)	27,5
Participation des salariés et intéressement	(13,2)	3,2	(13,4)	3,2
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(2,0)	0,5	(1,1)	0,3
Autres charges de personnel	(3,1)	0,7	(1,5)	0,4
Charges de personnel	(416,6)	100,0	(424,2)	100,0

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 29,3 millions d'euros en 2025 (27,8 millions d'euros en 2024).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7.4.6) dans la rubrique « Dotations ».

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites de la holding du Groupe (TF1 SA), qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres, sont incluses dans les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions (cf. note 7.5.4).

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites d'autres sociétés du Groupe, qualifiés de transactions de paiements fondées sur des actions, sont incluses dans les rémunérations du personnel.

Le Groupe TF1 compte 3 036 collaborateurs au 31 décembre 2025 en contrat à durée indéterminée (3 115 collaborateurs à fin décembre 2024).

5.4. Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	%	2024	%
Sous-traitance générale	(169,8)	40,9	(182,3)	43,6
Locations et services associés	(21,3)	5,1	(21,4)	5,1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(100,3)	24,2	(94,5)	22,5
Publicité, promotion et relations publiques	(63,4)	15,3	(52,5)	12,4
Autres charges externes	(60,5)	14,5	(68,7)	16,4
Charges externes	(415,3)	100,0	(419,4)	100,0

Le poste « locations et services associés » intègre une charge de loyers de 11,6 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application IFRS 16. A fin 2025 le montant concerne principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées au sein du même poste.

5.5. Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	%	2024	%
Taxes audiovisuelles	(66,7)	73,9	(74,2)	75,7
- Taxes CNC	(66,7)	73,9	(74,2)	75,7
Autres taxes	(23,6)	26,1	(23,8)	24,3
- Taxes CVAE et CFE	(4,0)	4,4	(4,6)	4,7
- Taxes sur la rémunération	(12,8)	14,2	(12,1)	12,3
- Taxes diverses	(6,8)	7,5	(7,1)	7,3
Impôts et taxes	(90,3)	100,0	(98,0)	100,0

5.6. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions d'euros)	2025	2024
Reprises de provisions non utilisées	13,0	18,0
Subventions d'exploitation	9,3	8,7
Subventions d'investissement	42,2	40,6
Gains de change	2,9	4,1
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Editeurs et Audiovisuel) ⁽¹⁾	174,2	122,2
Autres produits d'exploitation	241,6	193,6
Redevances et reversements ayants droit	(132,3)	(119,7)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1,2)	(4,1)
Pertes de change	(2,9)	(2,2)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(46,5)	(22,6)
Autres charges d'exploitation	(182,9)	(148,6)

⁽¹⁾ En 2025, la hausse des autres produits nets des autres charges est notamment liée aux résultats de cession de Magnetism, Play 2, My Little Paris et Kaptain pour un montant total de 35,1 millions d'euros et de la hausse des subventions reçues en 2025 en lien avec les activités production du Groupe, versus la reconnaissance en 2024 du produit lié à la cession d'une marque pour un montant de 27,5 millions d'euros.

5.7. Autres produits et charges opérationnels

Méthode comptable : Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

En 2025, le Groupe a essentiellement encouru des charges liées au dispositif exceptionnel d'incitation à la performance « LTI Media 2023-2027 ».

Pour mémoire, en 2024, le Groupe avait complémentairement encouru un montant de 18,0 millions d'euros en autres charges opérationnelles, pour l'essentiel constitué de la provision pour Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

5.8. Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)

Méthode comptable :

Le « coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+) » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couverture de change,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couverture de change,
 - des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
 - des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Produits d'intérêts	14,2 ⁽¹⁾	23,8
Produits et revenus sur actifs financiers	1,6	0,6
Produits sur endettement financier	15,8	24,4
Charges d'intérêts sur dettes financières	(8,4)	(8,6)
Charges sur endettement financier	(8,4)	(8,6)
Coût de l'endettement financier net (-) produit de l'excédent financier net (+)	7,4	15,8

⁽¹⁾ La diminution des produits d'intérêts s'explique notamment par la baisse des taux d'intérêts en 2025.

5.9. Autres produits et charges financiers

Méthode comptable :

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, les commissions d'engagements, les charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs, les intérêts financiers nets sur les passifs nets liés aux avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 7.4.6.2 de l'annexe), les variations de juste valeur sur les « Autres actifs financiers courants », les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période.

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dividendes	0,2	0,1
Profits sur actifs financiers	0,1	0,4
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	-	-
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	4,6	4,7
Autres produits financiers	4,9	5,2
Pertes sur actifs financiers	(1,1)	(1,2)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	-	-
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(1,0)	(1,0)
Charges diverses	(4,8)	(7,7)
Autres charges financières	(6,9)	(9,9)

5.10. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2025	Résultat financier 2024	Résultat opérationnel 2025	Résultat opérationnel 2024
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	20,3	26,8	(5,1)	(3,9)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(0,7)	(0,1)	-	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(14,2)	(15,6)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	-	-	0,1	(0,2)
Autres produits (charges) nets	-	-	0,1	-
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	5,4	11,1	(4,9)	(4,1)

5.11. Impôt

Méthode comptable :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5.11.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5.11.1.1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôt exigible	(63,3)	(64,3)
Impôt différé	(0,8)	(3,0)
Charge d'impôt totale	(64,1)	(67,3)

Au 31 décembre 2025, les différences temporelles des entités françaises ont été comptabilisées au taux adopté, soit 25,83 % pour 2025 et au-delà.

5.11.1.2. Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Résultat net, part du Groupe	152,8	205,5
Impôt sur les résultats	64,1	67,3
Intérêts minoritaires	12,3	5,0
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	229,2	277,8

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Le taux d'impôt courant théorique applicable au 31 décembre 2025 est 25,83%, identique à celui retenu en 2024. Le taux d'impôt réel du Groupe est de 27,97% à fin 2025 contre 24,23% à fin 2024.

<i>(en pourcentage)</i>	2025	2024
Taux d'imposition légal en France	25,83%	25,83%
Variations de juste valeur non fiscalisées	0,2%	0,1%
Incidence des déficits fiscaux	2,1%	1,7%
Imputation de crédits d'impôt	(5,0%)	(3,8%)
Coentreprises et entreprises associées	0,8%	0,1%
Opérations sur titres	(1,8%)	-
Différentiel de taux d'impôts	(0,7%)	0,5%
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices *	6,6%	-
Autres différences nettes	(0,1%)	(0,2%)
Taux d'imposition réel	27,97%	24,23%

* Comme évoqué en note 1 – Faits marquants, la loi de finances pour 2025 a été adoptée en France le 14 février 2025. Son impact en 2025 concerne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France, pour laquelle une charge de 15 millions d'euros a été comptabilisée en impôts.

5.11.2. Actifs et passifs d'impôt différé

5.11.2.1. Variation des impôts différés nets

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	(37,8)	(24,5)
Constatés en capitaux propres	0,9	(0,9)
Constatés en résultat	(0,8)	(3,0)
Variation de périmètre et autres	8,2	(9,4)
Impôts différés nets au 31 décembre	(29,5)	(37,8)

5.11.2.2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Provision sur programmes	0,7	0,7
Provision Indemnités de fin de carrière	5,8	5,9
Provision clients	0,5	0,6
Autres provisions	0,7	0,6
Participation des salariés	3,0	1,8
IFRS 16	12,7	16,4
Autres impôts différés actifs ⁽¹⁾	6,7	8,5
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(30,1)	(34,5)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires et différentiels d'amortissements	(29,2)	(28,1)
Amortissements du siège social	(5,0)	(4,9)
Réévaluation d'actifs	(11,3)	(21,7)
IFRS 16	(14,1)	(17,6)
Autres impôts différés passifs	-	-
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	30,1	34,5
Impôts différés passifs	(29,5)	(37,8)
Impôts différés nets au 31 décembre	(29,5)	(37,8)

⁽¹⁾ Inclut principalement l'impôt différé sur provisions pour congés payés et provision pour participation

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 2,0 millions d'euros en 2025 (2,0 millions d'euros en 2024) et correspondent à des reports déficitaires dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan. Ces pertes sont reportables indéfiniment.

5.11.2.3. Délai de récupération des impôts différés actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	17,2	6,2	6,7	(30,1)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent essentiellement les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

NOTE 6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

6.1. Définition de l'endettement financier net/excédent financier net

L'endettement financier net (-) /excédent financier net (+) du Groupe est constitué des éléments suivants :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- Dettes financières non courantes et courantes composées principalement des emprunts obligataires, des autres emprunts et le cas échéant des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe ne transfère pas les risques et avantages ; et
- Instruments financiers (couverture des dettes financières évaluées à leur juste valeur).

L'endettement financier net/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	682,3	708,2
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	-	(0,1)
Concours bancaires courants	(0,2)	(0,9)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	682,1	707,2

6.2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

6.2.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

(en millions d'euros)	2025	2024
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	382,4	382,8
Immobilisations corporelles	28,9	28,2
Immobilisations financières	-	(0,2)
Provisions non courantes	-	(2,5)
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et aux provisions non courantes	411,3	408,3

⁽¹⁾ Inclut les dotations aux amortissements et provisions des droits audiovisuels (cf. note 7.1.1) et des immobilisations incorporelles (cf. note 7.1.2).

6.2.2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Variations de juste valeur	(19,4)	1,7
Paievements fondés sur des actions	2,0	1,3
Subventions virées en résultat	(103,6)	(90,5)
Total autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(121,0)	(87,5)

6.2.3. Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR liée à l'activité se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Augmentation (diminution) des stocks nets	12,6	19,1
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	17,0	20,4
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(47,7)	(41,9)
Diminution (augmentation) des autres passifs	3,8	32,5
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts	(14,3)	30,1

6.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

6.3.1. Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, net de subventions reçues, inclut les droits audiovisuels Media et Studio TF1 pour respectivement (136,6) millions d'euros et (173,2) millions d'euros au 31 décembre 2025, et (121,2) millions d'euros et (153,9) millions d'euros au 31 décembre 2024.

6.3.2. Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés

En 2025, le prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés est principalement composé des titres IEVA Group acquis sur la période.

6.3.3. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Décassements nets sur acquisitions	(2,4)	(81,0)
Encaissements nets sur cessions	45,7	2,7
Incidence des variations de périmètre	43,3	(78,3)

Décassements nets sur acquisitions :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Actif non courant	-	(129,9)
Actif courant	-	(14,1)
Trésorerie	-	(4,5)
Passif non courant	-	33,1
Passif courant	-	24,3
Prix d'acquisition net de cessions	-	(91,1)
Trésorerie changement de périmètre	-	4,5
Dettes sur titres nettes de créances	(2,4)	5,6
Flux de trésorerie net	(2,4)	(81,0)

En 2025, les décaissements nets sur acquisitions sont individuellement non significatifs.

En 2024, les variations correspondent principalement aux prises de participations des sociétés Johnson Production Group et Dog-Haus au sein du secteur Studio TF1.

Encaissements nets sur cessions

En 2025, les encaissements nets sur cessions correspondent principalement aux prix de cession nets de trésorerie sortie des sociétés du groupe My Little Paris, Kaptain, Play 2, et Magnetism pour un montant total de 45,7 millions d'euros.

En 2024, les encaissements nets sur cessions sont individuellement non significatifs.

7.1. Immobilisations incorporelles : Droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles

Le poste « immobilisations incorporelles » est composé des droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles comme suit :

(en millions d'euros)	31-déc-25	31-déc-24
Droits audiovisuels	255,1	226,4
Autres immobilisations incorporelles	106,5	135,5
Total	361,6	361,9

7.1.1. Droits audiovisuels

Méthode comptable :

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production et TF1 Production, les droits audiovisuels produits par Studio TF1, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Business Solutions et Studio TF1 Cinema, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du Groupe TF1.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts.
- parts de producteurs de fictions françaises produites par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse attendue de la valeur économique de ces parts.
- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

Évaluation / Jugement :

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

La variation des droits audiovisuels pour les exercices 2025 et 2024 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
31 décembre 2023	4 412,8	(3 901,9)	(306,3)	204,6
Augmentation	366,2	(338,8)	(111,9)	(84,5)
Diminution	(67,2)	62,0	85,5	80,3
Variation de périmètre et reclassement	25,8	(0,6)	-	25,2
Change	6,9	(5,8)	(0,1)	1,0
31 décembre 2024	4 744,5	(4 185,3)	(332,8)	226,4
Augmentation	408,6	(347,4)	(98,6)	(37,4)
Diminution	(47,3)	43,2	91,7	87,6
Variation de périmètre et reclassement	(27,6)	3,6	4,3	(19,7)
Change	(9,6)	7,5	0,3	(1,8)
31 décembre 2025	5 068,6	(4 478,4)	(335,1)	255,1

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

Droits audiovisuels (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
2025	24,7	5,4	-	30,1
2024	26,9	8,2	-	35,1

7.1.2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7.1.1)

Méthode comptable :

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations,
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation annuellement et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, réalisés selon la méthode des Royalties qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait individuellement chacune des marques en termes de royalties, considérant qu'un tiers serait prêt à payer une redevance de marque pour l'utilisation de chacune d'entre elles (cf. note 7.3).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

(en millions d'euros)	Marques à durée de vie indéfinie ⁽¹⁾	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	TOTAL
1^{er} janvier 2024	50,0	32,6	12,9	95,5
Augmentation	-	13,5	6,8	20,3
Dotations amortissements – provisions	-	(13,1)	(4,7)	(17,8)
Diminution	-	(0,4)	-	(0,4)
Variation de périmètre et reclassement	-	8,0	29,9	37,9
31 décembre 2024	50,0	40,6	44,9	135,5
Augmentation	-	13,6	10,0	23,6
Dotations amortissements – provisions	-	(16,1)	(11,0)	(27,1)
Diminution	-	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Variation de périmètre et reclassement	(20,0)	7,6	(12,6)	(25,0)
31 décembre 2025	30,0	45,5	31,0	106,5
dont valeur brute	30,0	156,3	76,7	263,0
dont amortissements et dépréciations	-	(110,8)	(45,7)	(156,5)

⁽¹⁾ En 2025 comme en 2024, les tests de dépréciation auxquels les marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée dans les règles et méthodes comptables de cette même note, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2025.

En 2025, la cession de marques à durée de vie indéfinie est liée aux cessions des sociétés du groupe My Little Paris.

La colonne « Autres » regroupe notamment les immobilisations en cours qui peuvent le cas échéant être transférées à leur mise en service en concessions, brevets et droits similaires via les lignes augmentation/diminution.

7.2. Stocks : Droits de diffusion et autres stocks

Méthode comptable :

Programmes et droits de diffusion

✓ Entrée au bilan :

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc.), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

Les programmes et droits de diffusion intègrent :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du Groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

✓ Règles de consommation :

Les programmes du Groupe sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries	Films, téléfilms, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{ère} diffusion	80%	67%	50%	100%
2 ^{ème} diffusion	20%	33%	50%	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

✓ Dépréciations et mise au rebut :

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé.

Évaluation / Jugement :

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Droits en sécurisation de grille :

Les droits commandés dans le cadre de contrats qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

Autres stocks

Les autres stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité sous forme de fournitures/marchandises consommées dans un processus de vente

Ils sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'entrée des stocks est déterminé comme étant composé du prix d'achat, augmenté des droits de douane, autres taxes et autres coûts qui leurs sont directement attribuables et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires (escomptes).

Le poste stocks est essentiellement composé des programmes et droits de diffusion :

(en millions d'euros)	2025	2024
Programmes et droits de diffusion	409,9	398,5
Autres stocks	10,5	16,0
Total	420,4	414,5

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
1^{er} janvier 2024	441,4	(59,1)	382,3
Variation nette	12,7	5,7 ⁽¹⁾	18,4
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	(2,2)	-	(2,2)
31 décembre 2024	451,9	(53,4)	398,5
Variation nette	(3,9)	15,3 ⁽²⁾	11,4
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2025	448,0	(38,1)	409,9

⁽¹⁾ dont 17,5 millions d'euros de dotations et 23,2 millions d'euros de reprises.

⁽²⁾ dont 15,0 millions d'euros de dotations et 30,3 millions d'euros de reprises.

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2025 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion	422,4	343,0	2,3	767,7
Droits de retransmissions sportives	79,0	161,3	1,5	241,8
Total	501,4	504,3	3,8	1 009,5

2024 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion	445,4	343,2	3,0	791,6
Droits de retransmissions sportives	64,2	151,3	-	215,5
Total	509,6	494,5	3,0	1 007,1

La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2025 et 2024 est de respectivement

3,7 millions d'euros en USD et de 4,1 millions d'euros en USD.

En 2025, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 377,1 millions d'euros (contre 389,2 millions d'euros en 2024) et le GIE AD pour un montant de 251,4 millions d'euros (contre 290,5 millions d'euros en 2024).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent la société TF1 DS (241,8 millions d'euros en 2025 et 215,5 millions d'euros en 2024).

7.3. Actifs et passifs courants

7.3.1. Clients et autres débiteurs

Méthode comptable :

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les créances rattachées à des participations, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.

La dépréciation des créances commerciales est évaluée selon un modèle de pertes attendues dès leur comptabilisation initiale. Les créances clients du Groupe étant sans composante de financement significatif, le Groupe applique un modèle unique simplifié de pertes attendues à maturité pour toutes ses créances.

(en millions d'euros)	Valeur brute 2025	Dépréciation 2025	Valeur nette 2025	%	Valeur nette 2024	%
Clients et comptes rattachés	655,9	(10,7)	645,2	55,0	714,7	55,7
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	130,0	-	130,0	11,1	133,6	10,4
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	247,7	-	247,7	21,1	256,3	20,0
Créances diverses ⁽³⁾	123,6	(7,8)	115,8	9,9	140,9	11,0
Charges constatées d'avance	33,6	-	33,6	2,9	36,8	2,9
Clients et autres débiteurs	1 190,8	(18,5)	1 172,3	100,0	1 282,3	100,0

⁽¹⁾ Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

⁽²⁾ Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

⁽³⁾ Principalement les créances liées aux reversements minimum garantis aux ayant-droits dans le cadre de contrats de distribution d'œuvres audiovisuelles.

Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dépréciation au 1^{er} janvier	(21,9)	(25,4)
Provisions complémentaires de l'exercice	(6,8)	(3,8)
Reprises sur créances passées en pertes	1,4	2,3
Recouvrement de l'exercice	1,1	3,2
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre, change et reclassements	7,7	1,8
Dépréciation au 31 décembre	(18,5)	(21,9)

7.3.2. Fournisseurs et autres créditeurs

Détail des fournisseurs et autres créditeurs

Méthode comptable :

Les subventions reçues par le Groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.

(en millions d'euros)	2025	%	2024	%
Dettes fournisseurs	646,8	48,2	718,4	50,0
Avances reçues	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	387,9	28,9	403,7	28,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12,8	1,0	10,5	0,7
Autres dettes	260,9	19,3	268,0	18,7
Passifs sur contrats	23,9	1,8	23,6	1,6
Comptes de régularisation et fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾	10,1	0,8	12,3	0,9
Fournisseurs et autres créditeurs	1 342,4	100,0	1 436,5	100,0

Les autres dettes comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

⁽¹⁾ Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

⁽²⁾ Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

7.3.2.1. Soldes et variations des passifs des contrats

(en millions d'euros)	Paielement upfront	Garanties de niveau d'audience sur campagne publicitaire	Ventes de droits non encore ouverts	Autres	Total
2024	19,1	4,4	0,1	0,0	23,6
Augmentation	20,8	3,1	0,0	0,0	23,9
Revenu comptabilisé au cours de la période	(19,1)	(4,4)	(0,1)	0,0	(23,6)
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2025	20,8	3,1	0,0	0,0	23,9

7.3.3. Provisions courantes

Méthode comptable :

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

Évaluation / Jugement :

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes.

Les provisions courantes pour 2025 peuvent se décomposer comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	TOTAL
1^{er} janvier 2025	3,3	2,0	0,6	2,6	8,5
Dotations ⁽¹⁾	2,0	0,5	8,4	0,3	11,2
Reprises utilisées	(0,7)	(0,3)	(3,1)	(0,1)	(4,2)
Reprises non utilisées	(0,6)	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(1,3)
Variation de périmètre et reclassement	(0,6)	-	(0,1)	(1,5)	(2,2)
31 décembre 2025	3,4	1,9	5,6	1,1	12,0

⁽¹⁾ Les dotations en provision courantes « Autres » sont individuellement non significatives.

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans diverses procédures et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter significativement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Le détail des litiges provisionnés et de ceux qui ne le sont pas n'est pas communiqué, une telle information étant susceptible d'avoir une incidence sur l'issue de certains contentieux en cours. Le Groupe n'a comptabilisé au cours de l'exercice aucun actif éventuel au titre des réclamations décrites ci-dessous.

✓ Evolution des litiges

Le 29 mars 2024, Groupe Canal+ et la Société d'édition Canal Plus ont assigné la société TF1 et sa filiale e-TF1 devant le tribunal judiciaire de Paris, dans le cadre de l'exploitation de la marque TF1+ liée au lancement de la nouvelle plateforme de streaming.

Les demandeurs réclament une indemnisation à titre principal, à hauteur d'un montant total de 43 millions d'euros, en invoquant respectivement (i) la contrefaçon des marques « + » détenues par Groupe Canal+ et l'atteinte à la marque française de renommée « + », et (ii) des actes de concurrence déloyale. Groupe Canal+ réclame à titre subsidiaire un montant de 14 millions d'euros, en invoquant des actes de parasitisme. Les demandeurs ont récemment réévalué les montants de leurs réclamations à 46 millions d'euros à titre principal et 17 millions d'euros à titre subsidiaire. TF1 conteste ces demandes.

7.4. Actifs et passifs non courants

Méthode comptable :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif après charges de loyer représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

Évaluation / Jugement :

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe TF1 des *goodwill* est revue à minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation :

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

7.4.1. Goodwill

Il convient de rappeler qu'en application des normes IFRS, le groupe TF1 a opté pour la reconnaissance du goodwill selon la méthode comptable du goodwill partiel, c'est-à-dire sans valorisation des intérêts minoritaires à la juste valeur lors de l'acquisition sur la base du prix d'acquisition. De ce fait, l'écart de revalorisation constaté lors des opérations de rachat de titres est prélevé sur les capitaux propres du Groupe TF1, sans reconnaissance d'actifs complémentaires lors de ces acquisitions.

Les activités du Groupe se décomposent en 2 UGT :

- Media : regroupe notamment l'ensemble des chaînes TV et des activités de création et d'édition de contenus digitaux, notamment via sa plateforme de streaming gratuites, monétisées principalement via la vente d'espaces publicitaires, la distribution de ses chaînes via les FAI et en OTT, et divers services associés.
- Studio TF1 : regroupe les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à distribuer des droits audiovisuels.

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Media	Studio TF1	TOTAL
Goodwill au 1^{er} janvier 2024	526,9	211,3	738,2
Acquisitions	-	48,1	48,1
Cessions	-	-	-
Change	-	1,9	1,9
Ajustement	-	0,4	0,4
Reclassement	(0,6)	-	(0,6)
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2024	526,3	261,7	788,0
Acquisitions	-	(3,5)	(3,5)
Cessions	(9,8)	-	(9,8)
Change	-	(6,1)	(6,1)
Ajustement	-	(0,2)	(0,2)
Reclassement	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2025	516,5	251,9	768,4

En 2025, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition significative. Les cessions de goodwill sur la période sont essentiellement liées aux cessions des sous-ensembles My Little Paris, Play 2 et Kaptain évoquées en note 1 – Faits marquants.

En 2024, le Groupe a fait l'acquisition de 63% du Johnson Production Group basé aux Etats-Unis et spécialisé dans la distribution de téléfilms générant un goodwill définitif de 38,3 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur Media		Secteur Studio TF1		TOTAL	
<i>Années</i>	2025	2024	2025	2024	2025	2024
<i>Nombre d'UGT</i>	1	1	1	1	2	2
<i>UGT Media</i>	516,5	526,3			516,5	526,3
<i>UGT Studio TF1</i>			251,9	261,7	251,9	261,7
Total	516,5	526,3	251,9	261,7	768,4	788,0

Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des 2 UGT Media et Studio TF1 a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issus du budget approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec les principaux éléments suivants :

- Une poursuite de la stratégie d'accélération digitale du Groupe visant à accroître la distribution de TF1+ (ex. Netflix), la monétisation de ses fortes audiences (ex. micropaiement) et l'attractivité de sa régie publicitaire, notamment avec le déploiement de TF1 Ad Manager auprès de nouveaux annonceurs ;
- Un marché linéaire soumis à une évolution structurelle des usages vers le digital et impacté par un environnement macro-économique instable à court terme mais où TF1 poursuit sa stratégie de gains de parts de marché ;
- La sécurisation de l'activité France de Studio TF1, le développement de Studio TF1 America et le lancement de l'activité de distribution en salle.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2025 sont compris entre 1% et 2% en fonction des natures d'activités des UGT (taux compris entre 1% et 2% retenus en 2024).

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2025 est déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7-3 (sources des données : données de marché « Associés en Finances »). Le Groupe a fait le constat de l'imbrication croissante au sein des principaux acteurs média des activités de diffusion TV, des vidéos sur supports digitaux et de production des contenus TV/vidéo.

De ce fait, les paramètres de marché disponibles pour déterminer le ou les taux d'actualisation utilisables par le Groupe pour les UGT Media et UGT Studio TF1 reflètent cette convergence et ont conduit à la détermination d'un taux d'actualisation unique de 7,01 % (contre 7,47% en 2024).

Le flux normatif a été déterminé sur la base du plan d'affaires et prend en compte les éléments de contexte décrits ci-dessus.

Pour les deux UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de marge opérationnel, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

2025	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de marge opérationnel perpétuel
UGT Media	621 bp	(58%)	(814 bp)
UGT Studio TF1	348 bp	(46%)	(487 bp)

2024	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de marge opérationnel perpétuel
UGT Media	1 554 bp	(82%)	(1 265 bp)
UGT Studio TF1	373 bp	(46%)	(519 bp)

Pour l'UGT Media, dans le cas d'une baisse du taux de marge normatif à hauteur de 10% de celui-ci combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 826 millions d'euros à sa valeur comptable (2 157 millions d'euros à fin 2024).

Pour l'UGT Studio TF1, dans le cas d'une baisse du taux de marge normatif à hauteur de 10% de celui-ci combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 190 millions d'euros à sa valeur comptable (189 millions d'euros à fin 2024).

7.4.2. Immobilisations corporelles

Méthode comptable :

- **Immobilisations corporelles détenues en propre**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans
Les terrains ne sont pas amortis.	

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2025 et 2024 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	TOTAL
1^{er} janvier 2024	63,9	66,8	31,6	61,5	4,5	228,3
Augmentation	-	0,2	4,8	10,4	2,6	18,0
Dotations amortissements - provisions	-	(1,6)	(10,2)	(16,6)	-	(28,4)
Diminution	(1,9)	(3,5)	-	-	-	(5,4)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	0,2	3,1	(4,7)	(1,4)
31 décembre 2024	62,0	61,9	26,4	58,4	2,4	211,1
Augmentation	-	2,5	2,9	16,0	3,6	25,0
Dotations amortissements - provisions	-	(3,7)	(9,1)	(16,1)	-	(28,9)
Diminution	-	-	-	(1,3)	(0,3)	(1,6)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	0,3	(0,6)	(1,7)	(2,0)
31 décembre 2025	62,0	60,7	20,5	56,4	4,0	203,6
<i>dont valeur brute</i>	<i>62,0</i>	<i>99,3</i>	<i>195,4</i>	<i>149,1</i>	<i>4,0</i>	<i>509,8</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(38,6)</i>	<i>(174,9)</i>	<i>(92,7)</i>	<i>-</i>	<i>(306,2)</i>

7.4.3. Droits d'utilisation des actifs loués

Méthode comptable :

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu à la date de prise d'effet du contrat de location (dès mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation du Groupe sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France, dont les durées sont généralement de neuf ans.

Le détail des droits d'utilisation des actifs loués est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	TOTAL
1^{er} janvier 2024	71,2	-	0,2	71,4
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Modification des contrats de location et autres mouvements	3,5	-	1,2	4,7
Dotations et reprises	(12,1)	-	(0,4)	(12,5)
31 décembre 2024	62,6	-	1,0	63,6
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	(2,0)	-	-	(2,0)
Modification des contrats de location et autres mouvements	0,8	-	-	0,8
Dotations et reprises	(11,8)	-	(0,4)	(12,2)
31 décembre 2025	49,6	-	0,6	50,2
<i>dont valeur brute</i>	<i>111,0</i>	<i>-</i>	<i>1,1</i>	<i>112,1</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(61,4)</i>	<i>-</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(61,9)</i>

7.4.4. Coentreprises et les entités associées

Méthode comptable :

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entités associées est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Extension TV 50%	Salto ⁽¹⁾ 0,0%	Play 2 27,4%	Kaptain 49,0%	Autres ⁽³⁾	TOTAL
1^{er} janvier 2024	3,1	-			5,2	8,3
Quote-part de résultat	(0,7)	0,8	-	-	(1,1)	(1,0)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,8)	-	-	0,2	(0,6)
Provision pour risque	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2024	2,4	-	-	-	4,3	6,7
Quote-part de résultat ⁽²⁾	(1,6)	-	0,6	-	(5,7)	(6,7)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	10,9	9,6	5,3	25,8
Provision pour risque	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2025	0,8	-	11,5	9,6	3,9	25,8

⁽¹⁾ La société Salto a été liquidée en décembre 2024.

⁽²⁾ La ligne quote-part de résultat inclut des dépréciations sur coentreprises et entités associées pour 7,1 millions d'euros, au titre des sociétés Extension TV et Nimbus.

⁽³⁾ La catégorie « Autres » regroupe des sociétés individuellement non significatives.

Les coentreprises et les entités associées ne présentent pas de produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

Extension TV

Les montants globalisés des principaux actifs et passifs, produits et charges au titre de la participation du Groupe TF1 dans Extension TV sont les suivants :

Montants exprimés à 100% (en millions d'euros)	Extension TV	
	2025	2024
Actif non courant	-	-
Actif courant	12,1	12,8
TOTAL ACTIF	12,1	12,8
Capitaux propres	3,5	2,8
Passif non courant ⁽¹⁾	-	4,9
Passif courant ⁽²⁾	8,6	5,1
TOTAL PASSIF	12,1	12,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	10,3	10,2
RESULTAT NET	0,6	0,8

⁽¹⁾ dont 0 million d'euros de dettes financières non courantes en 2025 vs 4,9 millions d'euros en 2024

⁽²⁾ dont 5,1 million d'euros de dettes financières courantes en 2025 vs 0 million d'euros en 2024

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

(en millions d'euros)	Extension TV	
	2025	2024
CAPITAUX PROPRES DE EXTENSION TV	3,5	2,8
Quote-part TF1 (50%)	1,8	1,4
MONTANT DE L'ACTIF NET CONSOLIDE DE TF1	0,8	2,4

Le Groupe a procédé à un test de dépréciation concernant les titres d'Extension TV à fin 2025 et a comptabilisé une provision pour dépréciation de 1,9 millions d'euros ramenant la valeur nette des titres mis en équivalence à 0,8 million d'euros.

Play 2

Les montants globalisés des principaux actifs et passifs, produits et charges au titre de la participation du Groupe TF1 dans Play 2 sont les suivants :

Montants exprimés à 100% (en millions d'euros)	Play 2	
	2025	2024
Actif non courant	1,4	-
Actif courant	96,0	-
TOTAL ACTIF	97,4	-
Capitaux propres	4,5	-
Passif non courant	0,5	-
Passif courant	92,4	-
TOTAL PASSIF	97,4	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	47,4	-
RESULTAT NET	2,1	-

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

(en millions d'euros)	Play 2	
	2025	2024
CAPITAUX PROPRES DE PLAY 2	4,5	-
Quote-part TF1 (27,4%)	1,2	-

Goodwill	10,3	
MONTANT DE L'ACTIF NET CONSOLIDE DE TF1	11,5	-

Kaptain

Les montants globalisés des principaux actifs et passifs, produits et charges au titre de la participation du Groupe TF1 dans Kaptain sont les suivants :

	Kaptain	
<i>Montants exprimés à 100% (en millions d'euros)</i>	2025	2024
Actif non courant	19,6	-
Actif courant	-	-
TOTAL ACTIF	19,6	-
Capitaux propres	19,6	-
Passif non courant	-	-
Passif courant	-	-
TOTAL PASSIF	19,6	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	-	-
RESULTAT NET	-	-

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	Kaptain	
	2025	2024
CAPITAUX PROPRES DE KAPTAIN	19,6	-
Quote-part TF1 (49,0%)	9,6	-
MONTANT DE L'ACTIF NET CONSOLIDE DE TF1	9,6	-

Salto

Les montants globalisés des principaux actifs et passifs, produits et charges au titre de la participation du Groupe TF1 dans Salto sont les suivants :

	Salto	
<i>Montants exprimés à 100% (en millions d'euros)</i>	2025	2024
Actif non courant	-	-
Actif courant ⁽¹⁾	-	0,4
TOTAL ACTIF	-	0,4
Capitaux propres	-	(122,0)
Passif non courant	-	-
Passif courant	-	122,4
TOTAL PASSIF	-	0,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	-	-
RESULTAT NET	-	2,3

⁽¹⁾ 0 million d'euros de disponibilités en 2025 vs 0,4 million d'euros en 2024

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	Salto	
	2025	2024
CAPITAUX PROPRES DE SALTO	-	(122,0)
Quote-part TF1 (0,0%)	-	(40,7)
MONTANT DE L'ACTIF NET CONSOLIDE DE TF1	-	-

7.4.5. Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Les actifs financiers sont répartis entre les trois catégories suivantes : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par résultat, en fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le Groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, qui sont respectivement :

- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est autre.

De plus, la norme prévoit l'option, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, de comptabiliser les variations de leur juste-valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Cette option doit être prise instrument par instrument et est irrévocable.

Classification :

Le Groupe détient des actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (qualification de « prêts basique »). Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- Actifs financiers à la juste valeur : Le Groupe classe dans cette catégorie les actifs financiers suivants :
 - Instruments de capitaux propres détenus par le Groupe : Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cession. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Aucun des titres de participation du Groupe n'est détenu à des fins de transaction.
 - Instruments dérivés (hors instrument de couverture désigné et efficace) : Il s'agit d'instruments financiers détenus à des fins de transactions (autres modèles de gestion).

Évaluation / Jugement :

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

En application de ces principes, les méthodes utilisées par le Groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables (méthodes dites « des multiples » de chiffre d'affaires ou d'EBITDA) ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

Lorsque la juste-valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

La juste valeur des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est considérés comme la meilleure estimation de leur juste valeur.

7.4.5.1. Répartition de tous les actifs financiers par catégorie :

2025 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier.	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	12,2	1,6	30,0	III	43,8
Avances et acomptes versées sur commandes	130,0	-	-		130,0
Clients et comptes rattachés	645,2	-	-		645,2
Actifs sur contrats clients	-	-	-		-
Autres créances courantes	397,1	-	-		397,1
Autres actifs financiers courants	-	-	-		-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	0,8	II	0,8
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	1,0	II	1,0
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-	-		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	682,3	-	-		682,3

2024 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier.	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	37,1	2,3	-	III	39,4
Avances et acomptes versées sur commandes	133,6	-	-		133,6
Clients et comptes rattachés	714,7	-	-		714,7
Actifs sur contrats clients	-	-	-		-
Autres créances courantes	434,0	-	-		434,0
Autres actifs financiers courants	-	-	-		-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	0,7	II	0,7
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	3,7	II	3,7
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-	-		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708,2	-	-		708,2

7.4.5.2. Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Cette catégorie recouvre principalement des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Titres de participation ⁽¹⁾	31,7	2,4
Créances rattachées aux titres de participation	-	-
Prêts ⁽²⁾	7,2	32,2
Dépôts et cautionnements	4,9	4,8
Autres actifs financiers	43,8	39,4

⁽¹⁾ L'augmentation des titres de participations est en lien avec la prise de participation du Groupe TF1 dans IEVA Groupe. Voir en note 1 – Faits marquants.

⁽²⁾ Les prêts sont constitués essentiellement par des financements de production octroyés par des sociétés du pôle Studio TF1 à d'autres filiales de ce pôle consolidées par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe TF1

En 2025, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

2025 (en millions d'euros)	Déten-tion à la clôture	Actifs financiers à la juste valeur		TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI	
IEVA	26%	-	30,0	30,0
EBX	25%	0,5	-	0,5
Soundcast	4%	0,3	-	0,3
Faciliti	4%	0,3	-	0,3
Autres	-	0,5	-	0,5
Titres de participation non consolidés		1,6	30,0	31,6

En 2024, aucune variation de juste valeur significative n'a été enregistrée en contrepartie des capitaux propres.

2024 (en millions d'euros)	Déten-tion à la clôture	Actifs financiers à la juste valeur		TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI	
EBX	25%	0,5	-	0,5
Soundcast	4%	0,3	-	0,3
Faciliti	4%	0,3	-	0,3
Autres	-	1,2	-	1,2
Titres de participation non consolidés		2,3	-	2,3

7.4.6. Provisions non courantes

Méthode comptable :

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

- Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du Groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation / Jugement :

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

▪ **Autres provisions non courantes**

Ces provisions couvrent des litiges ou risques sur engagements non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

Évaluation / Jugement :

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

7.4.6.1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2025 et en 2024 :

(en millions d'euros)	Provisions pour		TOTAL
	Indemnités de fin de carrière	Autres	
31 décembre 2023	22,8	6,9	29,7
Dotations	4,1	0,2	4,3
Reprises utilisées	(0,4)	(1,4)	(1,8)
Reprises non utilisées	(1,7)	(1,9)	(3,6)
Écarts actuariels	(1,0)	-	(1,0)
Variation de périmètre, reclassement et divers	(1,5)	0,3	(1,2)
31 décembre 2024	22,3	4,1	26,4
Dotations	4,1	1,6	5,7
Reprises utilisées	(0,2)	-	(0,2)
Reprises non utilisées	(3,0)	(2,6)	(5,6)
Écarts actuariels	(1,0)	-	(1,0)
Variation de périmètre, reclassement et divers	(0,3)	(0,3)	(0,6)
31 décembre 2025	21,9	2,8	24,7

7.4.6.2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable :

Évaluation / Jugement : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7.4.6 Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

Principales hypothèses actuarielles

	2025	2024	2023	2022	2021
Taux d'actualisation (iboxxA10)	3,9%	3,4%	3,4%	3,6%	1,0%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Conformément à la recommandation 2013-02 du CNC, le taux de turnover utilisé pour le calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière doit prendre uniquement en compte les démissions. Les hypothèses de turnover ont par conséquent été actualisées en 2025, sur la base des démissions constatées lors des exercices précédents.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation de 70 points de base sur les montants des provisions enregistrées s'élèverait respectivement à (1,6) et 1,8 millions d'euros.

Par ailleurs, une variation à la hausse ou à la baisse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une variation de la provision de respectivement 1,2 et (1,2) millions d'euros.

Ces impacts seraient appréhendés dans l'état des produits et charges comptabilisés.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Coût des services rendus	(3,0)	(3,0)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,1)	(1,1)
Rendement attendu des actifs du régime	-	-
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(4,1)	(4,1)
<i>dont : charges de personnel</i>	<i>(4,1)</i>	<i>(4,1)</i>
Rendement réel des actifs du régime	-	-

Variations de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs du régime des indemnités de fin de carrière :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière 2025	Juste valeur des actifs du régime 2025	Valeur nette 2025	Valeur nette 2024 retraité
Montant à l'ouverture	29,8	(7,5)	22,3	22,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,0	-	3,0	3,0
Coût financier (désactualisation)	1,1	-	1,1	1,1
Reprises sur provisions	(3,1)	-	(3,1)	(2,1)
Pertes (gains) actuarielles	(1,0)	-	(1,0)	(1,0)
Variations de périmètre et reclassement	(0,3)	-	(0,3)	(1,4)
Rendement attendu des actifs du régime	-	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
Montant à la clôture	29,5	(7,6)	21,9	22,3

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2025 s'élève à 1,3 %. Au 31 décembre 2025, la juste valeur du fonds est estimée à 7,6 millions d'euros.

7.5. Capitaux propres

7.5.1. Capital social de TF1

Méthode comptable :

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, le capital social de TF1 SA est constitué de 211 284 237 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2025 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
1^{er} janvier 2024	210 897 781	-	210 897 781
Augmentation de capital ⁽¹⁾	123 754	-	123 754
Rachat d'actions propres ⁽²⁾	-	-	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
31 décembre 2024	211 021 535	-	211 021 535
Augmentation de capital ⁽¹⁾	262 702	-	262 702
Rachat d'actions propres ⁽²⁾	(918 455)	918 455	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
31 décembre 2025	210 365 782	918 455	211 284 237
Nominal	0,20 €	0,20 €	0,20 €

⁽¹⁾ Ces opérations sont consécutives aux exercices de Stock Options (cf. note 7.5.4.2).

⁽²⁾ Actions d'autocontrôle : cf. note 7.5.4.4 rachat d'actions ci-après.

7.5.2. Résultat par action

Méthode comptable :

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	152,8	205,5
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	152,8	205,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	211 154 134	210 973 630
Résultat net par action des activités poursuivies	0,72	0,97
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat par action (en euro)	0,72	0,97
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	211 675 947	211 449 150
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	0,72	0,97
Résultat net dilué par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat dilué par action (en euro)	0,72	0,97

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	211 154 134	210 973 630
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	148 125	88 590
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	373 688	386 930
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	211 675 947	211 449 150

En 2025, les plans 2021, 2023 et 2024 présentent un effet dilutif.

7.5.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le dividende proposé au titre du résultat de l'exercice 2025, à verser en 2026, est de 133,1 millions d'euros, soit 0,63 euro par action.

Le dividende proposé au titre du résultat de l'exercice 2024, versé en 2025 s'élevait à 126,6 millions d'euros soit 0,60 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté dans le document d'enregistrement universel.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2026 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2025.

7.5.4. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7.5.4.1. Attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

Ci-dessous les caractéristiques des nouvelles attributions d'options de souscription de l'exercice 2025. Les caractéristiques des attributions antérieures sont détaillées dans les annexes antérieures.

	Plan 2025	Actions de performance 2025	
Date de l'Assemblée Générale	17/04/2025	14/04/2022	17/04/2025
Date du Conseil d'Administration	28/07/2025	27/07/2023 ⁽¹⁾	28/07/2025
Date d'attribution	15/09/2025	28/07/2025	28/07/2025
Nature du plan	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites
Nombre total d'options / d'actions maximales consenties	692 500	20 000	69 000
- dont les mandataires sociaux	22 000	-	69 000
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	131 000	20 000	-
Nombre total d'options / d'actions consenties sous conditions de performances	692 500	20 000	69 000
Point de départ d'exercice / d'attribution	15/09/2028	28/07/2025	28/07/2025
Date d'expiration	15/09/2035	N/A	N/A
Prix d'exercice	8,55 €	N/A	N/A
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 3ème anniversaire	Cessibilité à partir du 29 juillet 2028	Cessibilité à partir de la livraison des ations post-AG 2028
Méthode de comptabilisation	Equity	Equity	Equity

⁽¹⁾ Les 20 000 actions attribuées en juillet 2025, sont prises dans l'enveloppe globale de 995 000 actions octroyée lors du Conseil d'Administration du 27/07/2023.

7.5.4.2. Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2025		2024	
	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	5 067 159	6,97	5 382 545	7,38
Options/ actions consenties	781 500	8,51	696 000	8,00
Options/ actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(514 286)	9,17	(887 633)	10,17
Options/ actions exercées	(262 702)	7,56	(123 754)	7,50
Options/ actions expirées	-	-	-	-
Options / actions en cours de validité au 31 décembre	5 071 671	6,96	5 067 159	6,97
<i>Options / actions exerçables au 31 décembre</i>	<i>2 934 780</i>	<i>8,25</i>	<i>3 318 229</i>	<i>8,52</i>

Au cours de l'exercice 2025, 262 702 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2025 est de 60 mois (59 mois au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le cours de Bourse s'élève à 8,33 euros.

7.5.4.3. Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable :

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses mandataires sociaux et certains de ses salariés :

- des plans de souscription d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Ces plans représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires au titre des services rendus et constituent à ce titre un complément de rémunération.

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés soit en instruments de capitaux propres soit en trésorerie en fonction des dispositions des plans concernés. De cette classification dépend le mode de comptabilisation de ces plans.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les plans donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel qui est enregistrée sur la période d'acquisition des droits et valorisée à la juste valeur à la date d'attribution. L'évaluation de cette charge dépend également du nombre d'instruments finalement acquis. En effet, suivant les plans concernés, l'acquisition définitive des actions est subordonnée à une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition, et à la réalisation de conditions de performance. Dans le cas d'un règlement en trésorerie, la charge est réévaluée à chaque clôture.

La valorisation de ces plans est réalisée à partir des modèles de Black & Scholes et Monte Carlo.

Dans le cas des actions réglées en instruments de capitaux propres, la contrepartie de cette charge est enregistrée en capitaux propres.

Dans le cadre des instruments dénoués en trésorerie, la contrepartie de la charge est comptabilisée en dette de personnel et réévaluée à chaque clôture jusqu'à son règlement. (se reporter à la note 5.3.).

- **Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1**

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2025	2024
Plan 2023	15/09/2023	3 ans	-	0,2	0,3
Plan 2024	16/09/2024	3 ans	0,2	0,1	-
Plan 2025	15/09/2025	3 ans	0,2	-	-
Plan AGA 2023	27/07/2023	3 ans	-	-	0,1
Plan AGA LTI 2023	27/07/2023	3 ans	0,5	0,6	0,7
Plan AGA 2024	25/07/2024	3 ans	0,1	0,1	-
Plan AGA mandataires sociaux 2025	28/07/2025	3 ans	0,2	0,1	-
Plan AGA collaborateurs 2025	28/07/2025	2 ans	0,1	-	-
Total			1,3	1,1	1,1

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan 2019	8,87 €	31%	8,12 ans	-0,47%	4,24%	0,97 €
Plan 2021	7,50 €	41%	7,10 ans	-0,61%	2,89%	1,47 €
Plan 2022	8,66 €	29%	9,13 ans	0,54%	5,07%	0,88 €
Plan 2023	7,44 €	29%	5,91 ans	3,08%	6,04%	0,77 €
Plan 2024	7,99 €	27%	5,91 ans	2,55%	6,88%	0,55 €
Plan 2025	8,55 €	27%	5,91 ans	2,87%	9,20%	0,38 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

La charge relative au plan d'actions gratuites TF1 2025 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 8,20 euros.

- **Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le Groupe Bouygues**

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du Groupe TF1 est de 0,8 million d'euros pour l'exercice 2025.

7.5.4.4. Rachat d'actions

En 2025, le Groupe a défini une politique de rachat d'actions pour couvrir les différents plans d'actions et de stocks options attribués aux salariés. En parallèle, a également été mis en place en le 6 mai 2025 un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires. Dans ce cadre, TF1 a procédé à des rachats d'actions pour 7,8 millions d'euros en 2025.

En 2024, TF1 n'a procédé à aucun rachat d'actions.

7.5.5. Réserves de couvertures de flux de trésorerie (vérifier arrondis)

(en millions d'euros)	2025	2024
Réserves au 1^{er} janvier	0,5	(0,7)
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	-	-
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(1,0)	1,2
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Recyclage en résultat de la soule du swap de pre-hedge	-	-
Réserves au 31 décembre	(0,5)	0,5

⁽¹⁾ Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7.6. Endettement financier net et passifs financiers

7.6.1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Ecart de conversion	Changement de périmètre	Flux de trésorerie	JV en résultat	JV en capitaux propres	Autres variations	31/12/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708,2	(3,7)	(4,9)	(15,3)	-	-	(2,0)	682,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie passive	(1,0)	-	0,6	(2,3)	-	-	2,5	(0,2)
Trésorerie disponible	707,2	(3,7)	(4,3)	(17,6)	-	-	0,5	682,1
Instruments financiers dérivés de taux actifs	3,7	(0,1)	-	-	-	(2,6)	-	1,0
Instruments financiers dérivés de taux passifs	(3,0)	-	-	-	-	1,1	(0,1)	(2,0)
Juste valeur des instruments dérivés de taux	0,7	(0,1)	-	-	-	(1,5)	(0,1)	(1,0)
Emprunts long terme	(43,0)	3,4	4,7	1,9	(1,1)	-	6,1	(28,0)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive	(158,8)	8,9	3,3	8,5	0,1	-	(0,5)	(138,5)
Endettement brut	(201,8)	12,3	8,0	10,4	(1,0)	-	5,6	(166,5)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	506,1	8,5	3,7	(7,2)	(1,0)	(1,5)	6,0	514,6
Obligations locatives (*)	(68,2)	-	2,9	11,8	-	-	(1,2)	(54,7)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) y compris obligations locatives	437,9	8,5	6,6	4,6	(1,0)	(1,5)	4,8	459,9

⁽¹⁾ Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2025 de 10,4 millions d'euros analysés dans l'état des flux de trésorerie se décomposent en une augmentation de (8,4) millions d'euros et une diminution de 18,8 millions d'euros

⁽²⁾ Les autres variations des dettes financières court terme hors trésorerie passive incluent principalement la réévaluation des puts minoritaires de filiales du secteur Studio TF1

Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable :

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du Groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Trésorerie	36,3	55,2
SICAV monétaires	52,2	19,3
Comptes courants de trésorerie ⁽¹⁾	593,8	633,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	682,3	708,2

⁽¹⁾ Les comptes courants de trésorerie incluent en 2025 584,1 millions d'euros avec Bouygues Relais et Uniservice, contre 629,5 millions d'euros à fin 2024.

7.6.2. Passifs financiers

Méthode comptable :

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers **évalués à la juste valeur** par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe **évalués au coût amorti**, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8-2-2).

Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32 en contrepartie des capitaux propres. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Évaluation / jugement : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Juste valeur des passifs financiers : En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2025 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)		Niv. Hier. (1)	
Dettes financières long terme	-	-	9,0	III	19,0	28,0
Dettes financières à court terme	-	-	0,1	III	138,4	138,5
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-		646,8	646,8
Passifs sur contrats clients	-	-	-		23,9	23,9
Autres passifs courants	-	-	-		671,7	671,7
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-	-		-	-
Autres passifs financiers courants	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	-		-	-

2024 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)		Niv. Hier. (1)	
Dettes financières long terme	-	-	11,8	III	31,2	43,0
Dettes financières à court terme	-	-	2,1	III	156,7	158,8
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-		718,4	718,4
Passifs sur contrats clients	-	-	-		23,6	23,6
Autres passifs courants	-	-	-		694,5	694,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-	-		-	-
Autres passifs financiers courants	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	-		-	-

En 2025, les engagements de rachat des minoritaires ont diminué de 4,8 millions d'euros, du fait principalement d'une réévaluation des engagements du Groupe à la baisse. En 2024, de nouveaux engagements de rachat avaient été signés pour 7,6 millions d'euros, concernant notamment l'acquisition du Groupe Johnson Production Group.

7.6.3. Obligations locatives

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe. La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2025
Obligations locatives non courantes	54,5	-	(1,9)	-	(8,1)	44,5
Obligations locatives courantes	13,7	-	(1,0)	(11,8)	9,3	10,2
Total obligations locatives	68,2	-	(2,9)	(11,8)	1,2	54,7

Echéancier des obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des obligations locatives sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives 2025	2,9	7,3	10,2	11,8	9,8	9,3	9,2	4,3	0,1	44,5
Obligations locatives 2024	3,2	10,5	13,7	11,6	11,6	9,7	9,3	9,2	3,1	54,5

NOTE 8 Gestion des risques

8.1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les éventuelles opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7.6.1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2025 et 2024, compte tenu d'un excédent financier net de respectivement 514,6 millions d'euros et 506,1 millions d'euros, le ratio d'endettement net est non applicable à fin 2025 et 2024.

8.2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Financière.

8.2.1. Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation à un rythme régulier de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité notamment au travers de l'utilisation effective de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement :

La stratégie de financement du Groupe TF1 vise à assurer sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Il gère son portefeuille de lignes de crédit et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ses financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également de conventions de relais et de trésorerie avec les entités financières du Groupe Bouygues.

2025 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	-	762,0	762,0	-	-	-	762,0
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	134,4	-	134,4	(134,4)
TOTAL	-	762,0	762,0	143,4	-	134,4	627,6

2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	55,0	703,4	758,4	-	8,4	8,4	750,0
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	0,0	143,4	-	143,4	(143,4)
TOTAL	55,0	703,4	758,4	143,4	8,4	151,7	606,7

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers, hors obligations locatives (cf. note 7.6.3), sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2025 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 342,5	1 342,5	-	1 342,5
Autres Dettes Financières	166,7	138,7	27,9	166,7
TOTAL	1 509,1	1 481,2	27,9	1 509,1

2024 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 436,3	1 436,3	-	1 436,3
Autres Dettes Financières	202,7	159,8	42,9	202,7
TOTAL	1 639,0	1 596,1	42,9	1 639,0

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie.;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie brute d'un montant de 682,1 millions d'euros est placée à hauteur de 584,2 millions d'euros auprès de Bouygues Relais et Uniservice conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2025	2024
Compte bancaire rémunéré	52,6	20,3
Convention de trésorerie Bouygues Relais / Uniservice	584,2	629,5
Disponibilités	36,3	55,2
Autres comptes courants bancaires	9,0	2,2
TOTAL	682,1	707,2

Echéancier contractuel des dettes financières

2025 (en millions d'euros)	Valeur contractuelle résiduelle	Valeur contractuelle résiduelle			Total
		Moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Dettes financières	170,8	138,5	25,0	7,3	170,8
Obligations locatives	60,1	13,4	42,2	4,5	60,1
TOTAL	230,9	151,9	67,2	11,8	230,9

2024 (en millions d'euros)	Valeur contractuelle résiduelle	Valeur contractuelle résiduelle			Total
		Moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Dettes financières	201,3	171,2	30,0		201,3
Obligations locatives	89,7	15,3	48,4	26,1	89,7
TOTAL	291,0	186,5	78,4	26,1	291,0

8.2.2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme de devises. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Il propose des scénarios de couverture à la Direction Financière et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

Méthode comptable :

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

- Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.
- Soit de couverture d'investissements nets en devises dans une activité à l'étranger.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,

- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
 - couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.
 - couverture d'investissement net à l'étranger : Le traitement comptable d'une couverture d'investissement net à l'étranger est le même que pour une couverture de flux de trésorerie.
- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8.2.2.1. Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe l'endettement moyen et long terme du Groupe afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon moyen et long terme. TF1 SA, n'étant pas endettée à date, intervient en tant qu'intermédiaire entre ses filiales et les contreparties bancaires pour mettre en place les couvertures de taux des financements des filiales. Le principe appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir tout ou partie des actifs ou des passifs financiers existants ou probables qui génèrent des intérêts payés à moyen et long terme. L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette à moyen et long terme par des swaps, pour des montants et des durées liés aux actifs et passifs financiers. Les positions de taux sont gérées de façon centralisée.

Exposition au risque de taux et sensibilité :

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs financiers				Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2025										
<i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	-	682,3	(0,1)	(17,8)	(0,1)	664,4	-	-	(0,1)	664,4
De 1 à 5 ans	-	-	(15,0)	(134,8)	(15,0)	(134,8)	115,8	(115,8)	(130,8)	(18,6)
TOTAL	0,0	682,3	(15,1)	(152,6)	(15,1)	529,7	115,8	(115,8)	(130,9)	645,8

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2025, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 130,9 millions d'euros et une position de placement à taux variable à hauteur de 645,8 millions d'euros.

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2024										
<i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	0,0	707,3	(2,4)	(28,1)	(2,4)	679,2	0,0	0,0	(2,4)	679,2
De 1 à 5 ans	0,0	0,0	(18,9)	(151,7)	(18,9)	(151,7)	147,6	(147,6)	(166,5)	(4,1)
TOTAL	0,0	707,3	(21,3)	(179,8)	(21,3)	527,4	147,6	(147,6)	(168,9)	675,1

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2025 et 2024.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	2025		2024	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
<i>(en millions d'euros)</i>				
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	5,3	-	5,3	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	(5,3) ⁽¹⁾	-	(5,3) ⁽¹⁾	-

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le Groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2022, le Groupe dispose d'instruments financier de type « dérivés de taux ». TF1 SA utilise des contrats de swap de taux pour prémunir ses filiales contre les variations des taux des emprunts contractés par ces dernières. Les variations de valeur des swaps de taux qualifiées de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

Antérieurement, le Groupe ne disposait pas d'instruments financiers de type « dérivés de taux ». Le portefeuille de taux se synthétise comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2025				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	-	-	1,0	1,0
Instruments financiers dérivés de taux au passif	-	-	(2,0)	(2,0)
TOTAL	-	-	(1,0)	(1,0)
2024				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	-	-	3,7	3,7
Instruments financiers dérivés de taux au passif	-	-	(3,0)	(3,0)
TOTAL	-	-	0,7	0,7
VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TAUX				
<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2025	-	-	(1,0)	(1,0)
dont partie efficace	-	-	(1,0)	(1,0)
dont partie inefficace	-	-	-	-
2024			0,7	0,7
dont partie efficace	-	-	0,7	0,7
dont partie inefficace	-	-	-	-

8.2.2.2. Risque de change

Méthode comptable :

Conversion des transactions en devises étrangères : les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction

Risque de change multidevises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats libellé en U.S. dollars (achats de droits audiovisuels et de droits sportifs pluriannuels, achats de biens de consommation, vente de droits audiovisuels), en dollar canadien (production d'œuvres audiovisuelles), en franc suisse (ventes d'espaces publicitaires), et en livre sterling (achats de droits audiovisuels).

Sur les résultats financiers du secteur Media, toute appréciation significative du dollar américain contre euro pourrait avoir un effet négatif tandis qu'une appréciation significative du franc suisse aurait un effet positif ; Sur les résultats financiers du secteur Studio TF1, toute appréciation significative du dollar américain contre le dollar canadien aurait un effet positif.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum de la position nette acheteuse (ou un cours de change minimum si la position nette est vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois. Le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du cours de change. Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Sur l'année 2025, environ 97,4 % des encaissements sont réalisés en euro, 1,2% en U.S. dollar, et 0,9 % en franc suisse. Par ailleurs, environ 98,5 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, environ 0,8 % en U.S. dollar et 0,2 % en franc suisse.

Risque de change sur investissement net

Studio TF1 a souscrit plusieurs emprunts auprès du Groupe Bouygues pour financer ses investissements. Ces emprunts incluent 44 millions de dollars canadiens (soit 30,1 millions euros), pour financer son investissement au Canada dans le groupe Première Bobine (Reel One) ; 31,8 millions de dollars canadiens (21,3 millions euros) pour financer 16,5% d'investissements supplémentaires dans le Groupe Première Bobine (Reel One) ; 79,0 millions de dollars américains (77,0 millions euros) pour financer son investissement aux Etats-Unis d'Amérique dans le groupe Johnson Production Group. Ces emprunts ont été souscrits afin de constituer une relation de couverture d'investissement net financé.

Ces financements sont couverts contre le risque de taux d'intérêt en dollar américain et canadien par des swaps (cf. détail des instruments financiers dérivés de taux ci-dessus). Les écarts de change, issus de la conversion en euro de l'emprunt et de l'investissement net, ainsi que les variations de valeur des swaps de taux, sont comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2025, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2025 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	CHF ⁽²⁾	CAD ⁽³⁾	Autres devises	Total
Actifs	36,2	2,8	0,4	7,6	47,0
Passifs	(60,0)	(0,5)	(29,4)	(23,0)	(112,9)
Hors bilan	(57,3)	-	-	-	(57,3)
Position avant couvertures	(81,1)	2,3	(29,0)	(15,4)	(123,2)
Opérations à terme	61,4	(19,3)	1,2	(8,3)	(35,0)
Swaps de change	-	-	-	-	-
Position nette après couvertures	(19,7)	(17,0)	(27,8)	(23,7)	(88,2)

⁽¹⁾ Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe souscrivent des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. TF1 SA couvre ses achats en U.S. dollars.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

⁽³⁾ Exposition nette en dollars canadiens (CAD) : l'exposition concerne l'activité de commercialisation d'œuvres audiovisuelles canadiennes

A fin 2024, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2024 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	CHF ⁽²⁾	CAD ⁽³⁾	Autres devises	Total
Actifs	5,8	2,7	0,4	1,8	10,7
Passifs	(86,1)	(0,9)	(34,2)	(18,9)	(140,2)
Hors bilan	(4,0)	-	-	-	(4,0)
Position avant couvertures	(84,4)	1,8	(33,8)	(17,1)	(133,5)
Opérations à terme	7,5	(17,0)	(0,2)	(8,3)	(18,0)
Swaps de change	-	-	-	-	-
Position nette après couvertures	(76,8)	(15,2)	(34,0)	(25,4)	(151,5)

⁽¹⁾ Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe souscrivent des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. TF1 SA couvre ses achats en U.S. dollars.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

⁽³⁾ Exposition nette en dollars canadiens (CAD) : l'exposition concerne l'activité de commercialisation d'œuvres audiovisuelles canadiennes

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	2025				2024			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
USD	0,2	(0,2)	(0,6)	0,6	0,8	(0,8)	(0,1)	0,1
CHF	0,2	(0,2)	0,2	(0,2)	0,2	(0,2)	0,2	(0,2)
CAD	0,3	(0,3)	(0,0)	0,0	0,3	(0,3)	0,0	(0,0)
Autres	0,2	(0,2)	0,1	(0,1)	0,3	(0,3)	0,1	(0,1)
TOTAL	0,9	(0,9)	(0,3)	0,3	1,5	(1,5)	0,2	(0,2)

A fin 2025, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de 0,3 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2024, elle s'élevait à (0,2) million d'euros.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

		Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (euro)	
Au 31 décembre 2025 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD		-	-	-	-	-
	CAD		-	-	-	-	-
	CHF		-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	72,2	61,4	24,0	37,4	0,5	0,5
	CAD	1,9	1,2	1,2	0,0	(0,0)	(0,0)
	GBP	0,3	0,3	0,3	0,0	(0,0)	(0,0)
Ventes à terme	CHF	18,0	19,3	19,3	0,0	0,1	0,1
	EUR	8,6	8,6	8,6	0,0	(0,3)	(0,3)
TOTAL		100,9	90,8	53,3	37,4	0,2	0,2

Valeur nominale des couvertures						Valeurs de marché (euro)	
Au 31 décembre 2024 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	-
	CAD	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	7,8	7,5	7,5	-	-	-
	CAD	3,8	2,6	2,6	-	0,1	0,1
	GBP	0,4	0,4	0,4	-	-	-
Ventes à terme	CHF	16,0	17,0	17,0	-	(0,1)	(0,1)
	CAD	4,2	2,8	2,8	-	0,1	0,1
	EUR	8,7	8,7	8,7	-	0,2	0,2
TOTAL			39,0	39,0	-	0,3	0,3

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché des instruments de change est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IFRS 9, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2025				
Instruments financiers de change à l'actif			0,8	0,8
Instruments financiers de change au passif			(0,6)	(0,6)
TOTAL			0,2	0,2
2024				
Instruments financiers de change à l'actif			0,6	0,6
Instruments financiers de change au passif			(1,0)	(1,0)
TOTAL			(0,4)	(0,4)

Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2025	-	-	0,2	0,2
dont partie efficace	-	-	0,2	0,2
dont partie inefficace	-	-	-	-
2024	-	-	(0,4)	(0,4)
dont partie efficace	-	-	(0,4)	(0,4)
dont partie inefficace	-	-	-	-

Risques de contrepartie :

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2025, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

Risque de recouvrement des créances

2025	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
<i>(en millions d'euros)</i>			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	656,0	575,9	80,1	64,1	3,2	12,8
Provisions clients et comptes rattachés	(10,8)	-	(10,8)	(0,9)	(0,5)	(9,4)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	645,2	575,9	69,3	63,3	2,7	3,4

2024	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
<i>(en millions d'euros)</i>			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	724,4	659,1	65,3	41,3	11,6	12,4
Provisions clients et comptes rattachés	(9,7)	(1,0)	(8,7)	(0,1)	(0,6)	(8,0)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	714,7	658,1	56,6	41,2	11,0	4,4

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,2 % du chiffre d'affaires facturé.

Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
 - le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement.
- En cas de non-acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Abonnements aux chaînes payantes :

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement.

Activités de vente de droits :

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/ Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Aucune autre activité du Groupe ne présente de risque significatif de non-recouvrement.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du Groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8.2.1 sur le risque de liquidité).

NOTE 9 Autres notes annexes

9.1. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Stocks : droits de diffusion et autres stocks » - note 7.2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8.2.1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; « Droits audiovisuels » - note 7.1; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

- Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

- Engagements réciproques :

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

9.1.1. Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2025	Total 2024
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	1,2	1,8	9,2	12,2	126,0
Engagements de garantie donnés ⁽¹⁾	1,2	1,8	9,2	12,2	126,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-	-	-	-
Engagements de garantie nets	1,2	1,8	9,2	12,2	126,0

⁽¹⁾ Une garantie de 115,0 millions d'euros donnée par le Groupe TF1 envers Uniservice a pris fin en 2025.

9.1.2. Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2025	Total 2024
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	23,5	43,3	-	66,8	70,3
Autres	106,5	9,4	-	115,9	165,7
Engagements contractuels divers donnés	130,0	52,7	-	182,7	236,0
Transport d'images	23,5	43,3	-	66,8	70,3
Autres	106,5	9,4	-	115,9	165,7
Engagements contractuels divers reçus	130,0	52,7	-	182,7	236,0
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	-

9.2. Informations sur les parties liées

9.2.1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2025 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les onze membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document d'enregistrement universel, s'élève à 9,4 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Rémunération fixe	5,3	5,0
Rémunération variable et avantages en nature	4,1	3,8

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,6 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,8 million d'euros.

Rodolphe Belmer bénéficie d'un régime de retraite complémentaire sous forme d'une attribution d'actions de performance.

La charge relative à la contribution de l'exercice 2025, refacturée par Bouygues est de 0,5 million d'euros (y compris contribution URSSAF).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

9.2.2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Parties liées en amont	51,3	65,9	(33,3)	(37,9)	594,7 ⁽¹⁾	644,2	146,4	155,7
Coentreprises	1,3	1,7	(0,2)	(0,2)	5,2	4,2	-	-
Entités associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52,6	67,6	(33,5)	(38,1)	599,9	648,4	146,4	155,7

⁽¹⁾ dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8.2.1)

En 2025, les conventions exécutées avec les coentreprises ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du Groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom ainsi que les prestations de services effectuées par Bouygues Energies & Services. Celles-ci n'intègrent pas les transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	PwC				Mazars				EY				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(1 193)	-	70%	-	-	(1 219)	0%	96%	(927)	(1 079)	95%	96%	(247)	(336)	100%	100%
- Dont TF1 SA	(223)	-	-	-	-	(268)	-	-	(276)	(430) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
- Dont Filiales	(970)	-	-	-	-	(951)	-	-	(651)	(649)	-	-	(247)	(336)	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	(13)	-	1%	-	(27)	(50)	100%	4%	(53)	(49)	5%	4%	-	-	0%	0%
- Dont TF1 SA	-	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(2)	-	-	-	-	-	-
- Dont Filiales	(13)	-	-	-	(24)	(50)	-	-	(50)	(47)	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC audit	(1 206)	-	71%	-	(27)	(1 269)	100%	100%	(980)	(1 128)	100%	100%	(247)	(336)	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	(495)	-	29%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC autres	(495)	-	29%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL HONORAIRES CACS	(1 701)	-	100%	-	(27)	(1 269)	100%	100%	(980)	(1 128)	100%	100%	(247)	(336)	100%	100%

⁽¹⁾ dont CSRD 2025 pour 0,2 million d'euros.

Le montant des honoraires versés par le Groupe TF1 à ses commissaires aux comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 2,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,5 million d'euros pour le Groupe en 2025 (Attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

9.4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour 5 ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n°2008-524 du 17 juin 2008 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 10 ans. Cette autorisation a été reconduite par décision du CSA n°2016-818 du 19 octobre 2016 pour une durée supplémentaire de 5 ans, soit jusqu'au 5 mai 2023.

Le Groupe a signé le 27 avril 2023 une nouvelle convention avec l'ARCOM, lui permettant l'utilisation de la fréquence TNT à compter du 6 mai 2023 pour une durée de 10 ans.

Par ailleurs, suite à un processus d'appel à candidature pour 15 services de la TNT, l'ARCOM a délivré le 12 décembre 2024 une autorisation de l'utilisation des fréquences des chaînes LCI, TMC et TFX pour une durée de dix ans, renouvelable pour une durée supplémentaire de 5 ans.

9.5. Périmètre de consolidation détaillé

Méthode de consolidation :

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères :

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Décembre 2025								
Décembre 2024								
SOCIETE	PAYS	ACTIVITE	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
MEDIA								
TF1 SA	FRANCE	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère	Société mère	-	Société mère	Société mère	-
APHELIE SNC	FRANCE	Société immobilière	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
E-TF1	FRANCE	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
EXTENSION TV	FRANCE	Chaîne thématique	50,00%	50,00%	MEE	50,00%	50,00%	MEE
GBE & W	FRANCE	Gestion de contenus digitaux	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
HISTOIRE	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KAPTAIN	FRANCE	Edition musicale et phonographique	49,00%	49,00%	MEE	-	-	-
KAPTAIN MUSIC	FRANCE	Edition musicale et phonographique	100,00%	100,00%	IG	-	-	-
LA CHAINE INFO	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MAGNETISM	FRANCE	Conseil en marketing digital	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
MERCI ALFRED	FRANCE	Gestion de contenus digitaux	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
MONTE CARLO PARTICIPATION	FRANCE	Holding de TMC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Muzeek One (holding)	FRANCE	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MY LITTLE BOX GMBH	ALLEMAGNE	Commerce en ligne	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
MY LITTLE BOX KK	JAPON	Commerce en ligne	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
MY LITTLE PARIS	FRANCE	Gestion de contenus digitaux	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
NEW REPLAY	FRANCE	Conseil en marketing digital	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
NEW REPLAY SPECTACLES	FRANCE	Production musicale	100,00%	100,00%	IG	-	-	-
PLAY 2 MEE	FRANCE	Production musicale	27,40%	27,40%	MEE	42,00%	42,00%	IG
STS EVENEMENTS	FRANCE	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
TF1 - ACQUISITIONS DE DROITS	FRANCE	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 BUSINESS SOLUTIONS	FRANCE	Télématique, droits dérivés	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 DISTRIBUTION (ex PREFAS 6)	FRANCE	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 D.S.	FRANCE	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 EXPANSION	FRANCE	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 FACTORY (ex TF1 Events)	FRANCE	Evènementiel	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	FRANCE	Co-production de films	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 Marketing Services	FRANCE	Holding	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 Media Investment IG	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 ONE INNOVATION	FRANCE	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION (EX GLEM)	FRANCE	Production de programmes	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 PUBLICITE	FRANCE	Régie publicitaire TF1	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 SERIES FILMS	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 SOCIAL E-COMMERCE	FRANCE	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TF1 SPV SAS	FRANCE	Holding	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
TFX	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TMC	MONACO	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TV BREIZH	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TVC LIVE	FRANCE	Activités des sièges sociaux	-	-	IG	71,00%	71,00%	IG
TVC Live Villeneuve d'Ascq	FRANCE	Droits dérivés, restauration	-	-	IG	71,00%	71,00%	IG
UNE MUSIQUE	FRANCE	Edition musicale et phonographique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
USHUAIA TV	FRANCE	Chaîne thématique	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

Décembre 2025						Décembre 2024		
SOCIETE	PAYS	ACTIVITE	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
STUDIO TF1								
17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	FRANCE	Holding	-	-	IG	99,97%	99,97%	IG
17 JUIN FICTION	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	99,97%	IG	100,00%	99,97%	IG
17 JUIN MEDIA	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	99,97%	IG	100,00%	99,97%	IG
ACCESS (ex Column Features)	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
AD ASTRA	FRANCE	Production audiovisuelle	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
Amsto	FRANCE	Production audiovisuelle	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
ANAGRAM LIVE AB	SUEDE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Anagram Norge AS	NORVEGE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Anagram production AB	SUEDE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ANAGRAM RIGHTS AB	SUEDE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Anagram Sverige AB	SUEDE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ANAGRAM VÄST AB (ex Maskineriet)	SUEDE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
AUX SINGULIERS	FRANCE	Production audiovisuelle	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
BARJAC PRODUCTION	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Birbo	DANEMAR K	Production audiovisuelle	33,33%	33,33%	MEE	33,33%	33,33%	MEE
BLUE SPIRIT CANADA	CANADA	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BLUE SPIRIT HOLDING (ex Newen Kids & Family)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BLUE SPIRIT LAB	FRANCE	Production audiovisuelle	-	-	-	100,00%	100,00%	IG
BLUE SPIRIT PRODUCTIONS	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BLUE SPIRIT STUDIO	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BOXEUR 7	FRANCE	Production audiovisuelle	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
BRAIN COMET	FRANCE	Production audiovisuelle	30,02%	30,02%	MEE	30,02%	30,02%	MEE
Brussels Productions Ltd	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
B-Side Film & TV LTD	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	36,36%	36,36%	MEE	36,36%	36,36%	MEE
CAPA DEVELOPPEMENT	FRANCE	Holding	88,09%	88,09%	IG	88,09%	88,09%	IG
CAPA DRAMA	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
CAPA ENTREPRISE	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
CAPA PICTURES	FRANCE	Production audiovisuelle	90,00%	79,28%	IG	90,00%	79,28%	IG
CAPA PRESSE	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
CAPA PROD	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
CAPA STUDIO (ex VS3)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
CCCP TELEVISIE BV	PAYS BAS	Production audiovisuelle	-	-	IG	51,00%	51,00%	IG

CHALKBOARD TV LIMITED (IG)	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	68,20%	27,28%	IG	68,20%	27,28%	IG
Champlain Media Inc.	CANADA	Production audiovisuelle	25,00%	16,25%	MEE	25,00%	16,25%	MEE
CINETWORK	FRANCE	Developpement de logiciel de production	65,00%	65,00%	IG	65,00%	65,00%	IG
CLAPPERBOARD STUDIOS LIMITED (IG)	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	77,00%	30,80%	IG	77,00%	30,80%	IG
COLUMN FILM NEDERLAND BV	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
COLUMN PROJECTS	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
COSTUMES ET DECO	FRANCE	Production audiovisuelle	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
DAÏ-DAÏ FILMS	FRANCE	Production audiovisuelle	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
DE MENSEN	BELGIQUE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
digital banana studio	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
DOCUMENTALES EN CANARIAS S.L	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%	IG
Dog-Haus	ALLEMAGN E	Production audiovisuelle	60,00%	45,00%	IG	60,00%	45,00%	IG
EXPLORER	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	88,09%	IG	100,00%	88,09%	IG
FELICITA	FRANCE	Production audiovisuelle	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
FELICITA FILMS	FRANCE	Production audiovisuelle	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
FICTIONHOUSE LIMITED	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	33,33%	33,33%	MEE	33,33%	33,33%	MEE
Flanagan Prod	FRANCE	Production audiovisuelle	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
FLARE FILM	ALLEMAGN E	Production audiovisuelle	100,00%	75,00%	IG	100,00%	75,00%	IG
FURTHER SOUTH PRODUCTIONS	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	49,00%	49,00%	IG	49,00%	49,00%	IG
GALLOP TAX SHELTER	BELGIQUE	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
HET LAATSTE BEDRIJF	BELGIQUE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Horizon Film	PAYS BAS	Production audiovisuelle	25,00%	25,00%	MEE	25,00%	25,00%	MEE
HUYSEGEMS	BELGIQUE	Société immobilière	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INDALO Y MEDIA SL	ESPAGNE	Production audiovisuelle	60,00%	48,00%	IG	60,00%	48,00%	IG
ITC PROD (ex M12)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Izen Documentales S.L.	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
IZEN NON STOP, S.L.	ESPAGNE	Production audiovisuelle	50,00%	40,00%	IG	50,00%	40,00%	IG
IZEN PRODUCCIONES AUDIOVISUALES	ESPAGNE	Holding	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
IZEN PRODUCCIONES EN EUSKADI SL	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%	IG
IZEN PRODUCTIONS LIMITED (IG)	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	50,00%	40,00%	IG	50,00%	40,00%	IG
IZEN TXOKOLATEA POSTPRODUCCIONES SL	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	40,00%	IG	100,00%	40,00%	IG
JOHNSON MANAGEMENT GROUP	ETATS UNIS	Production audiovisuelle	65,00%	65,00%	IG	65,00%	65,00%	IG
Joi Productions Limited	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	30,00%	30,00%	MEE	30,00%	30,00%	MEE
JPG CANADA	CANADA	Production audiovisuelle	100,00%	65,00%	IG	100,00%	65,00%	IG
JPG CONNECTICUT	ETATS UNIS	Production audiovisuelle	-	-	IG	100,00%	65,00%	IG
JUST REPUBLIC OY	FINLANDE	Production audiovisuelle	49,04%	49,04%	MEE	49,04%	49,04%	MEE
KUBIK FILMS IG	ESPAGNE	Conseil en marketing digital	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
LEONIS PRODUCTIONS LIMITED	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
LES GENS	BELGIQUE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
LG Studios	BELGIQUE	Production audiovisuelle	14,98%	14,98%	MEE	14,98%	14,98%	MEE
MARGANA PRODUCTIONS AS	NORVEGE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Marysol	FRANCE	Production audiovisuelle	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
MK10 PRODUCTION	FRANCE	Production audiovisuelle	40,00%	40,00%	MEE	40,00%	40,00%	MEE
MOONSHAKER II	FRANCE	Production audiovisuelle	35,00%	35,00%	MEE	35,00%	35,00%	MEE
MOONSHINER PRODUCTIONS	FRANCE	Production audiovisuelle	35,00%	35,00%	MEE	35,00%	35,00%	MEE
NABI PRODUCTION UK LTD	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
NEWCO AUDIOVISUAL	ESPAGNE	Production audiovisuelle	70,00%	56,00%	IG	70,00%	56,00%	IG
Nimbus film Sales	DANEMARK	Production audiovisuelle	33,08%	33,08%	MEE	33,08%	33,08%	MEE
NIMBUS FILM	DANEMARK	Production audiovisuelle	33,08%	33,08%	MEE	33,08%	33,08%	MEE
NIMBUS FILM HOLDING	DANEMARK	Holding	33,08%	33,08%	MEE	33,08%	33,08%	MEE
Nos vemos producciones	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	51,00%	IG	100,00%	51,00%	IG
PARTITA FILMS	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PERFECT DAY PRODUCTIONS	FRANCE	Production audiovisuelle	40,00%	40,00%	MEE	40,00%	40,00%	MEE
PLUS BELLE PROD	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

PREMIERE BOBINE INC.	CANADA	Holding	65,00%	65,00%	IG	65,00%	65,00%	IG
PROIMA – ZEBRASTUR	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%	IG
PUPKIN FILM	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PUPKIN FILM HOLDING	PAYS BAS	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PUPKIN FILM & TELEVISIE	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
REAL LAVA	DANEMARK	Développement et commercialisation de projets artistiques	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
REEL ONE ENTERTAINMENT, INC.	ETATS UNIS	Distribution de programmes	100,00%	65,00%	IG	100,00%	65,00%	IG
REEL ONE INTERNATIONAL LIMITED	ROYAUME UNI	Distribution de programmes	100,00%	65,00%	IG	100,00%	65,00%	IG
RINGSIDE MEDIA LIMITED	ROYAUME UNI	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
RINGSIDE PRODUCTION SERVICES LIMITED	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
RINGSIDE STUDIOS LIMITED	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Rise Comedy Limited	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	50,00%	50,00%	MEE	50,00%	50,00%	MEE
Rise Films (14 ways) Limited	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Rise Films Limited	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ROGER FILMS	FRANCE	Production audiovisuelle	40,00%	40,00%	MEE	40,00%	40,00%	MEE
SALLIE GARDNER & DOMM	BELGIQUE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SKYLINE ENTERTAINMENT	BELGIQUE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SLATE ENTERTAINMENT IG	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	50,70%	50,70%	IG	50,70%	50,70%	IG
SNC EDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUNE	FRANCE	Production audiovisuelle	-	-	IG	100,00%	100,00%	IG
Spark Studios	ALLEMAGNE	Production et distribution audiovisuelle	75,00%	75,00%	IG	75,00%	75,00%	IG
ST DENIS PRODUCTIONS LIMITED	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	74,50%	IG	100,00%	74,50%	IG
STORYBOARD STUDIOS LTD	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	37,50%	30,00%	MEE	37,50%	30,00%	MEE
STUDIOS DE MARSEILLE	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIOS DE SETE	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 (ex Newen Studios)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 America (ex Newen Studios US)	ETATS UNIS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 Cinema (ex TF1 Studio)	FRANCE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 DEVELOPPEMENT (ex LEONIS)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 Distribution (ex Newen Connect)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 DISTRIBUTION SALLES	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	-	-	-
STUDIO TF1 France (ex Newen France)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 Limited (ex Newen Connect UK)	ROYAUME UNI	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIO TF1 PRODUCTION CINEMA	FRANCE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STUDIOS POST & PROD	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TELECIPI	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TEL SETE	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TOUT POUR LA LUMIERE (TP2I ex M14)	FRANCE	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TUVALU DIGITAL BV	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TUVALU MEDIA BV	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TUVALU MEDIA GROUP BV	PAYS BAS	Production audiovisuelle	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	PAYS BAS	Holding	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
UTE ZEBRA PRODUCCIONES SOYCA	ESPAGNE	Production audiovisuelle	-	-	IG	50,00%	40,00%	IG
VERALIA CONTENIDOS AUDIOVISUALES	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%	IG
WBM B.V.	PAYS BAS	Production audiovisuelle	75,00%	75,00%	IG	75,00%	75,00%	IG

YELLOW AFFAIR OY	FINLANDE	Production audiovisuelle	33,06%	33,06%	MEE	33,06%	33,06%	MEE
YELLOW THING	FRANCE	Production audiovisuelle	33,34%	33,34%	MEE	33,34%	33,34%	MEE
ZEBRA PRODUCCIONES	ESPAGNE	Production audiovisuelle	100,00%	80,00%	IG	100,00%	80,00%	IG
ZEBRA SERIES	ESPAGNE	Production audiovisuelle	85,70%	70,90%	IG	85,70%	70,90%	IG

9.6. Évènements postérieurs à la clôture

En 2025, aucun évènement post-clôture n'a été identifié.

Nom de l'entité déclarante ou autre moyen d'identification : TELEVISION FRANCAISE 1 – TF1

Domicile de l'entité : 1, Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Forme juridique de l'entité : Société anonyme

Pays de constitution : FRANCE

Adresse du siège social de l'entité : 1, Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Principale place d'affaires : 1, Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Description de la nature des opérations et des principales activités de l'entité : Médias

Nom de l'entité mère : TF1 SA

Nom du parent ultime du Groupe : TF1 SA